

COMMUNE DE GRANDE-SYNTHE

PROCES VERBAL

DU

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 6 mars 2018



VILLE DE
GRANDE-SYNTHE

www.ville-grande-synthe.fr

© 03 28 62 77 00 - fax. 03 28 27 70 00

I. MOTION : l'adaptation de l'organisation judiciaire – Contre la suppression du TGI de Dunkerque

II. APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 20 DECEMBRE 2017

III. DELIBERATIONS SOUMISES AU CONSEIL DU 6 MARS 2018

A. ADMINISTRATION GENERALE

- 1. Création de poste – Modification du tableau des effectifs**
- 2. Elections professionnelles 2018**
- 3. Demande de subvention à l'ADEME dans le cadre de la coordination, de la mise en œuvre et du suivi du protocole « Démonstrateur Ville Durable »**
- 4. Communication du rapport d'observations définitives de la Chambre régionale des comptes - Gestion de la Commune sur les exercices 2012 et suivants**

B. PROGRAMMATION

- 1. Fonctionnement du Centre d'Initiation à l'Environnement – demande de fonds à la CUD – année 2018**
- 2. Approbation de la convention de projet entre Lumiwatt, Cd2e et la ville de Grande-Synthe**

C. CONTRATS - MARCHES

- 1. Etat récapitulatif des marchés lancés en procédure adaptée depuis le 20 décembre 2017**

D. FINANCES

- 1. Débat d'Orientation Budgétaire BP 2018**
- 2. Demande de dotation de soutien à l'investissement public local 2018**

IV. APPROBATION DES DECISIONS PRISES DEPUIS LE 12 DECEMBRE 2017

PRESENTS :

**M. Damien CAREME, Maire ;
Mmes, MM, Martial BEYAERT, Marie-Line VANDENBOSSCHE,
Olivier BERTHE, Sabrina KHELLAF, Nicole LUSTRE, Jean-
Christophe PLAQUET, Bernard JUNOT, Nadia ZEMBILGOTIAN-
SARASSIN Adjoints ;**

**Nathalie BENALLA, Benoît CUVILLIER, Anne-Sophie VANELLE,
Eric FONTAINE, Sylvain MAZZA, Karine FAMCHON, Michel
DASSONVILLE, Karima TOUIL, Evelyne HAEGMAN, José
Martinho DA SILVA, Béatrice GOIDIN, Albert DA COSTA, Michel
POLLAERT, Chantal VANELLE, Aïcha ZAOUI, Sélima CHABAB,
Féthi RIAH, Thomas FRAGA Conseillers Municipaux**

POUVOIRS :

**Najate BELKALA à Damien CAREME, Sébastien WALLYN à Béatrice
GOIDIN, Keltoum AMICHI à Martial BEYAERT, Dany WALLYN à
Michel POLLAERT.**

ABSENTS :

**Angélique ROUCOU, Claire DELBEKE, Laurent RENAUDIN,
Fabienne BOLLE.**

Je propose que le secrétaire de la réunion soit Benoît CUVILLIER à qui je demande de procéder à l'appel des élus.

Monsieur le Maire :

Le quorum étant atteint, nous pouvons délibérer valablement lors de notre conseil municipal.

Il est des coutumes auxquelles nous aimerions ne pas devoir nous référer, mais il est aussi important de rendre hommage aux hommes et aux femmes qui ont participé activement à la vie de cette collectivité.

C'est encore le cas ce soir, en introduction de notre réunion du conseil municipal pour évoquer la mémoire de deux anciens agents municipaux récemment disparus.

Monsieur COLLUMEAU Gérard nous a quittés le 5 février dernier à l'âge de 75 ans. Vous êtes très nombreux à l'avoir connu. Gérard était non voyant. Il avait été embauché par mon père le 1^{er} juin 1972, il a travaillé durant 31 ans, jusqu'en 2003 comme standardiste. Vous vous souvenez certainement de sa voix si son visage ne vous dit rien. Grande-Synthe était alors une des rares collectivités Françaises à posséder un standard pour non voyant.

Eliane THERY a été, elle aussi, emportée par la maladie ce 25 février 2018 à l'âge de seulement 69 ans. Elle était arrivée dans la collectivité en mars 1996 et occupait les fonctions d'agent d'entretien au sein du service du développement culturel. Elle était à la retraite depuis le 1^{er} février 2009.

J'ai présenté, à ces deux familles, en votre nom, toutes nos condoléances.

Je voudrais aussi vous faire part d'une information qui nous est parvenue hier de la direction académique de l'Education Nationale en matière des mesures de carte scolaire prises pour la rentrée 2018/2019.

Nous aurons 8 ouvertures de classes à la rentrée :

- 6 ouvertures dans le cadre du dédoublement des classes de CE1 à 12 élèves (J. Moulin, B. Pascal, P. Verlaine, J. Daubié, J. Brel).
- 1 ouverture de classe supplémentaire à l'école B. Pascal liée à l'augmentation des effectifs du CE2 au CM2.
- 1 ouverture de classe « surprise » à l'école élémentaire Chabrier non demandée mais justifiée.
- 1 ouverture de classe à la maternelle Lorca (classe déjà ouverte l'an dernier de façon provisoire mais elle est confirmée cette année) physiquement l'enseignant est déjà présent.

Nous aurons aussi 2 fermetures de classes :

Une fermeture à la maternelle P. Verlaine et une à la maternelle Ferrer.

Je l'avais annoncé lors de mes vœux à la population, nous avons effectivement signé, avec le Directeur Général de l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine, le protocole de préfiguration pour le projet de l'Ilot des Peintres. Cette signature acte officiellement la démolition de la tour Lejeune. Partenord Habitat va donc enfin pouvoir enclencher les déménagements des locataires de cette tour qui vivent dans de très mauvaises conditions depuis plus de deux ans.

La construction de logements pour compenser cette démolition elle aussi a été actée, sur le site du Littoral Evasion, rue de la Commune de Paris. Des travaux débiteront donc très prochainement.

Nous travaillons actuellement sur des scénarii pour l'avenir des trois autres tours. Suite à un accord formel avec Partenord, nous travaillons sur la démolition des résidences Delacroix et Latour et la réhabilitation de la résidence Rubens.

Je voudrais poursuivre cette introduction en remerciant très sincèrement tous les membres du personnel communal qui ont œuvré pour permettre que la Convention Nationale sur l'Accueil et les Migrations que nous avons organisée jeudi et vendredi soit un véritable succès. Tous les participants et intervenants ne font que des éloges sur l'organisation, le plateau des invités et la qualité des ateliers. Tout comme le personnel qui œuvre à l'Espace Jeunes du Moulin actuellement, il règne dans cette ville, selon leurs dires, un esprit de solidarité général hors du commun. Que chacune et chacun en soit très sincèrement félicité et remercié.

Monsieur FRAGA :

Permettez-moi d'intervenir quand même Monsieur Carême.

Monsieur le Maire :

Chut, chut...

Monsieur FRAGA :

Est-ce que c'est à l'ordre du jour ce que vous êtes en train de nous dire...

Monsieur le Maire :

Monsieur FRAGA vous n'avez pas la parole.

Monsieur FRAGA :

Non mais cela suffit à partir du moment où nous on veut intervenir...

Monsieur le Maire :

Chut, chut...

Monsieur FRAGA :

Inaudible.

Monsieur le Maire :

Monsieur FRAGA c'est la première fois que vous venez depuis les élections de 2014...

Monsieur FRAGA :

C'est faux, c'est archi faux vous êtes un menteur. Je ne suis plus venu à partir du moment où il n'y avait plus de démocratie.

Monsieur le Maire :

Monsieur FRAGA on se calme...

Monsieur FRAGA :

Inaudible.

Monsieur le Maire :

Monsieur FRAGA on se calme...

Monsieur FRAGA :

Vous êtes un voleur et un menteur.

Monsieur le Maire :

Pour terminer, je veux ici, même s'il n'est pas présent ce soir pour l'entendre, remercier Laurent PIDOUX qui m'a accompagné durant 10 ans dans ma mission comme Directeur de Cabinet puis comme Directeur Général des Services. Vous dire qu'il me manque est un euphémisme. Notre parcours commun avait débuté il y a plus de 20 ans. Chacun ici, aura pu apprécier durant toutes ces années, l'homme qu'il était. Je n'en dirais pas plus, si ce n'est que lui souhaiter bon vent dans ses nouvelles missions à la Communauté Urbaine où j'aurai plaisir à le retrouver régulièrement.

Monsieur FRAGA :

Vous êtes un dictateur.

Monsieur le Maire :

Chut c'est de l'information Monsieur RIAH. Pardon excusez-moi je voulais dire Monsieur FRAGA. Je suis vraiment désolé.

Monsieur le Maire :

On ne remplace pas Laurent PIDOUX mais on lui succède. J'ai confié, depuis le 1^{er} mars, à Mehdi BOUKERROU, qui était DGA depuis 3 ans dans la commune, le soin de succéder à Laurent. Il en a toute la compétence puisqu'il avait précédemment exercé les fonctions de Directeur des services marchés et juridique de la ville de Cherbourg, puis DGA à l'agglomération de Maubeuge et Directeur Général des Services de la ville de Maubeuge. Les trois années passées ici, lui ont permis de prendre la dimension de cette commune et de ses particularismes.

Je lui souhaite toute la réussite qu'il mérite dans ses nouvelles fonctions.

I. MOTION

L'ADAPTATION DE L'ORGANISATION JUDICIAIRE – Contre la suppression du TGI DE DUNKERQUE

Considérant que Madame le Garde des Sceaux a annoncé le 5 octobre dernier, les cinq grands chantiers de la Justice en vue d'améliorer le fonctionnement de la justice et de l'efficacité des peines, qu'au rang de ces cinq grands chantiers figure l'adaptation de l'organisation judiciaire.

Messieurs RAIMBOURG et HOUILLON ont été désignés par Madame le Garde des Sceaux en vue d'établir un rapport ; d'après les premiers éléments connus, ces travaux concerneront tant une réforme de la carte judiciaire des Cours d'Appel qu'une réforme des tribunaux de première instance.

L'application de cette réforme conduirait ainsi à la suppression d'une des Cours d'Appel de la Région, certainement celle d'Amiens au profit de celle de Douai, ainsi qu'à la suppression de 5 TGI, celui d'Avesnes-sur-Helpe, Valenciennes, Douai, Cambrai et Dunkerque au profit de Lille qui deviendrait Tribunal de Première Instance Départementale.

Il n'y aurait qu'un Procureur de la République à dimension du département pour impulser la politique pénale, et les anciens TGI demeurerait des « lieux de justice », qui conserveraient un socle minimal de compétences, notamment en matière civile le contentieux du Tribunal d'Instance et du Juge aux affaires familiales, et en matière pénale les compositions pénales, les ordonnances pénales, et comparutions sur reconnaissance préalable de culpabilité sur les seuls délits routiers....

Ainsi les délais de jugement ne pourront qu'être considérablement rallongés.

Il est contraire au bon fonctionnement du service public et au principe de libre accès au droit et à la justice des citoyens de contraindre les justiciables à se rendre à Lille pour rencontrer leurs juges. Le palliatif de l'accès numérique à la justice prôné par la chancellerie est en déconnexion totale avec la fracture numérique qui traverse le pays, et contraire à la nécessaire proximité et humanité de la justice.

La disparition du Tribunal de Grande Instance de Dunkerque créerait, à terme, un désert judiciaire et une nouvelle disparition d'un service public plus que nécessaire.

Le Conseil Municipal de la ville de Grande-Synthe à la majorité demande à Madame le Garde des Sceaux de renoncer à ce projet centralisateur et de débiter une véritable concertation avec les représentants des territoires et des barreaux.

Abstention pour Monsieur FRAGA

Monsieur le Maire :

Cette décision pourrait avoir de lourdes conséquences sur la population de notre agglomération.

Y-a-t-il des réactions par rapport à cette motion ?

Monsieur RIAH ?

Monsieur RIAH :

Tout d'abord je me réjouis pour les habitants de la tour Lejeune et du quartier par rapport à la réhabilitation de cette tour car j'ai des amis qui habitent là bas et franchement c'est infernal. Deuxièmement je voudrais rendre aussi hommage à Monsieur PIDOUX car moi je n'ai connu que 2 DGS dans cette collectivité territoriale et lorsqu'il est arrivé j'ai senti un changement au niveau de l'organisation des services et surtout un changement par rapport à l'opposition. Monsieur PIDOUX était quelqu'un qui était vraiment à notre service quand on avait besoin de lui. On souhaite la bienvenue au nouveau DGS et on espère que cela continuera dans le même sens.

Je voulais aussi remercier les services pour la qualité des documents que l'on a reçus aujourd'hui car là aussi il y a une nette amélioration. Je ne cherche pas à faire le professeur mais je voulais dire que pour nous, quand on lit c'est plus agréable notamment la motion qui nous a été communiquée avec l'ordre du jour. C'est une première et on espère que cela continuera ainsi car on a pu la lire tranquillement chez soi. Et également au niveau des décisions on a eu le tableau des associations ce qui évite, pour les services du coup de devoir moins les solliciter. Donc comme je le disais on a été heureux de

pouvoir lire tranquillement cette motion chez moi et nous la soutenons totalement car, comme vous le dites, ce choix s'il devait être appliqué est contraire au bon fonctionnement du service public et au principe de libre accès au droit et donc creuse les inégalités entre les différents centres de pouvoir et les périphéries. Dunkerque, comme vous le dites, deviendra un désert judiciaire en plus des difficultés que nous connaissons dans notre territoire. Enfin pour moi c'est un non sens depuis la révolution Française où on a cessé de travailler à la décentralisation du territoire et là au lieu de se rapprocher du contribuable, du justifiable et de l'administré on s'en éloigne. C'est une bonne chose, nos médias nous parlent chaque jour des polémiques futiles pour nous faire oublier l'essentiel, les ordonnances qui sont passées, d'autres qui arrivent pour démanteler la France, l'agrandissement des inégalités sur le territoire et la fin du modèle Français pour devenir une fédération de régions européennes dans laquelle nous n'avons plus de contrôle. C'est vrai que chaque jour dans les médias on a une polémique qui va durer 3 jours et on ne parle pas des gros débats et de l'avenir du pays qui est en train de sombrer. Et quand des politiques comme MELENCHON, LE PEN, ASSELINEAU, DUPONT-AIGNANT, WAUQUIEZ et plein d'autres le disent et bien les médias les diabolisent et cela n'est pas une façon de faire dans une démocratie. Il y a la liberté d'expression dès que l'on ose critiquer ce black out médiatique là-dessus et bien on est taxé de populiste.

Et en parlant de justice je voulais profiter de cette motion pour dire que j'avais été relaxé à la cours d'appel de Douai puisque la mosquée de Grande-Synthe m'avait attaqué en diffamation parce que je disais qu'elle propageait le salafisme dans notre commune. J'ai été relaxé mais la presse, qui se disait Charlie à un temps, n'a pas vu bon de relayer l'information à nos concitoyens comme quoi c'était une victoire pour la liberté d'expression et je voulais le dire ce soir.

Monsieur le Maire :

Madame CHABAB ?

Madame CHABAB :

A mon tour je salue le travail de Laurent PIDOUX qu'il a mené pendant toutes ces années, d'abord en tant que Directeur de Cabinet et ensuite comme Directeur Général des Services, je suis sûre qu'il fera de belles choses à la Communauté Urbaine de Dunkerque et qu'il sera un réel soutien pour la ville de Grande-Synthe et je félicite Monsieur BOUKERROU pour l'accès au poste de DGS. J'avais échangé avec Laurent et je disais qu'à l'interne il y avait certainement, en pensant à Monsieur BOUKERROU, une personne pour occuper ce poste et je suis ravie que Monsieur le Maire ait fait ce choix, donc félicitations Monsieur BOUKERROU.

Par rapport à la motion je suis tout à fait favorable et nous la votons sans hésitation. Ce qui est déplorable c'est encore une fois les petits administrés avec des petits moyens qui ne pourront pas se rendre sur Lille pour défendre leurs intérêts et cela va donc encore générer des inégalités. C'est une injustice à la justice, c'est toujours les inégalités qui se creusent d'avantage donc bien sûr nous sommes opposés à la fermeture du tribunal de Dunkerque et nous votons cette motion.

Madame BENALLA :

Je voulais simplement dire que cette motion peut nous rappeler que le 22 mars aura lieu une grande manifestation pour la défense du service public. Je crois que nous avons tous les jours des exemples des attaques de ce gouvernement contre le statut des fonctionnaires. Nous avons eu l'occasion de rencontrer vendredi avec Pierre LAURENT une délégation de cheminots qui sont venus nous évoquer leur situation et je crois effectivement que nous avons tous intérêt à être unis et très forts contre la casse du service public par ce gouvernement.

Monsieur le Maire :

Juste pour donner une autre dimension du TGI qui serait transmise à Lille, c'est les conséquences sur les services comme la PJ qui devront accompagner les mineurs jusqu'à Lille avec le temps du parcours nécessaire et il n'y aura pas plus de personnel puisque vous connaissez les suppressions de postes, puisqu'il y aura 20 000 suppressions de postes, et donc il y aura moins de capacité de temps de travail, d'encadrer correctement les mineurs qu'ils sont chargés d'accompagner. Cela aura des conséquences lourdes non pas seulement sur la justice mais sur tous les services annexes à cette justice.

Monsieur FRAGA ?

Monsieur FRAGA :

Dans votre dernier paragraphe vous dites « Le Conseil Municipal de la ville de Grande-Synthe demande en conséquence à Madame le Garde des Sceaux de renoncer à ce projet centralisateur et de débiter une véritable concertation avec les représentants des territoires et des barreaux » alors moi je

dirais que, un peu en parallèle, une grande partie des Grand-Synthois et des Grand-Synthoises demandent aussi à Monsieur le Maire de débiter un véritable dialogue et ce véritable dialogue commencera notamment lorsque vous accepterez certains référendums notamment lorsqu'il s'agit des 4 jours par rapport à l'école mais aussi dans les commissions et les conseils d'administration, car vous êtes repris plus d'une fois dans le rapport de la cour des comptes, que des véritables opposants puissent travailler dans ces structures. De la même façon que vous demandez à la garde des sceaux, moi en tant qu'opposant je demande avec une partie de la population de Grande-Synthe à ce que vous renonciez à nous boycotter systématiquement et cela depuis 2001. Et donc peut-être qu'à ce moment là je pourrai voter pour.

Monsieur le Maire :

Monsieur FRAGA je n'attends pas votre vote « pour » comme on ne l'a pas attendu ces dernières années, on va pouvoir continuer sans votre vote.

Monsieur FRAGA :

Vous savez très bien pourquoi je ne suis pas venu.

Monsieur le Maire :

Oui parce que vous étiez sur la liste du Front National et que vous avez démissionné le mois qui suit...

Monsieur FRAGA :

Le déficit de démocratie est criant à Grande-Synthe et ce n'est pas moi qui le dit.

Monsieur le Maire :

Vous avez usurpé l'identité...

Monsieur FRAGA :

C'est la cour des comptes, un organe apolitique, je le signale.

Monsieur le Maire :

On en reparlera tout à l'heure.

II. APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 20 DECEMBRE 2018

Le procès-verbal du conseil municipal du 20 décembre 2017 vous est parvenu le 28 février 2018.

Monsieur le Maire :

Des observations par rapport à ce procès verbal ?

Monsieur RIAH ?

Monsieur RIAH :

Je l'approuve mais comme je l'avais dit précédemment, il serait bien qu'au niveau de la commune, je l'avais dit au précédent conseil que lorsqu'un usager ou un élu écrit à l'administration que l'on puisse savoir qui s'occupe de notre dossier parce que parfois on écrit et il n'y a pas de retours. Alors comme il n'y a pas de retour et bien on relance et je pense qu'après cela agace les services c'est pour cela que la loi elle prévoit que quand une demande est faite on accuse réception de la demande et qu'on oriente la personne. C'est pour cela que je demande régulièrement l'organigramme des services. Aujourd'hui je suis content car j'ai eu ce que je voulais pour le local administratif mais je n'avais eu aucune réponse et je ne savais pas comment faire.

Monsieur le Maire :

Excusez-moi mais j'ai reçu votre mail à 4 h 00 du matin

Monsieur RIAH :

Je ne parle pas de cela, je parle d'autres demandes.

Monsieur le Maire :

Je me retourne vers les services et ils me disent qu'il y a le nom.

Monsieur RIAH :

Je sais qu'ils vont le faire...

Monsieur le Maire :

Ils me disent qu'il y a déjà le nom, il y a des accusés réception pour chaque courrier. Vous voulez dire « affaire suivie par » ?

Monsieur RIAH :

Oui parce que parfois je reçois un email d'un autre interlocuteur et je ne savais pas que c'était lui qui s'occupait de mon dossier.

Monsieur le Maire :

C'est pour les réponses par mail ?

Monsieur RIAH :

Oui

Monsieur le Maire :

On fera donc attention.

Le procès verbal est donc approuvé à l'unanimité.

III. DELIBERATIONS SOUMISES AU CONSEIL DU 6 MARS 2018

A. ADMINISTRATION GENERALE

1. Création de poste – Modification du tableau des effectifs

RAPPORTEUR : Olivier BERTHE

Afin de répondre aux besoins de la collectivité, il est nécessaire de créer le poste suivant :

- 1 poste d'animateur principal 2^{ème} classe.

Oui ce qui précède et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité,

DECIDE de créer le poste énuméré ci-dessus,

MODIFIER le tableau des effectifs en conséquence,

D'IMPUTER les dépenses aux chapitre et article correspondants au budget communal.

VOTE

Pour 29

Contre 0

Abstentions 2 (F. RIAH, T. FRAGA)

Monsieur le Maire :

Des questions ?

Monsieur RIAH :

Je ne participe pas au vote pour cette délibération, vous avez vu je vous ai envoyé un mail à 4h du matin donc j'ai bien travaillé. Comme j'étais en formation cette semaine je n'ai pas eu beaucoup de temps. Sur cette délibération j'avais déjà posé cette question là il y a quelque temps mais je n'ai jamais

eu de réponse. Pour moi la note de synthèse ne nous précise pas en quoi on répond à un nouveau besoin. Elle nous dit et j'entends bien que c'est dans l'intérêt de l'intéressé mais elle ne nous dit pas en quoi c'est un intérêt général.

Monsieur le Maire :

C'est une réussite à un concours

Monsieur RIAH :

Oui je sais bien.

Monsieur le Maire :

Il faut donc créer le poste pour pouvoir nommer la personne qui vient d'avoir son concours sur ce poste là.

Monsieur RIAH :

De 2007 à 2012 on avait 32 agents qui travaillaient dans l'animation d'après le tableau de la CRC de 2013. Si ce poste est créé est-ce que l'autre reste ouvert ? Est-ce que vous allez employer une autre personne ? Est-ce qu'il devrait être supprimé à terme ?

Monsieur le Maire :

En fait il y a un nettoyage qui est fait régulièrement mais on ne le fait pas d'un conseil municipal à l'autre et cela laisse une opportunité au cas où il y aurait un service qui aurait besoin de recruter une personne sans devoir attendre un conseil municipal pour pouvoir ouvrir un poste et recruter cette personne. On a donc un volant très minime puisque la CRC, il y a 15 ans, nous avait déjà dit qu'il y avait déjà trop de postes ouverts par rapport à l'effectif réel. Donc à part quelques postes dans chacun des corps d'emploi, on tient au plus juste cette comptabilité des postes ouverts et des postes effectivement occupés.

Monsieur RIAH :

Je ne participe pas à cette délibération car on n'a pas tous les éléments. La délibération doit notamment préciser le grade ce qui est fait, la durée hebdomadaire du temps de travail complet ou non complet et dans la note de synthèse tout cela n'est pas mentionné. On ne sait pas si la personne fera les mêmes missions ou si elle aura des nouvelles missions donc c'est dans ce sens que je dis que l'on ne sait pas si cela résulte d'un besoin de la collectivité territoriale. C'est une remarque car il faut faire attention à ce qui est nomination.

Monsieur FRAGA :

Inaudible

Monsieur le Maire :

Oui je vous ai oublié et tout ce qui va avec. J'ai d'autres choses plus intéressantes auxquelles penser.

Monsieur FRAGA :

Et pourquoi à votre avis je ne venais pas ?

Monsieur le Maire :

Je ne sais pas c'est votre choix.

Monsieur FRAGA :

Ah d'accord c'est mon choix. Quand on sait très bien que vous avez été épinglé sur des thématiques qui me tiennent à cœur je suis désolé de vous dire que vous avez tout faux et qu'il est peut-être temps de commencer à plier vos bagages vous aussi.

2. Elections professionnelles 2018

RAPPORTEUR : Olivier BERTHE

Le jeudi 6 décembre 2018 seront renouvelés les représentants du personnel aux instances paritaires suivantes :

les Commissions Administratives Paritaires (catégories A, B et C),

les Comités Techniques,

les Commissions Consultatives Paritaires compétentes pour les agents contractuels de droit public (catégories A, B et C) qui seront créées pour la première fois

Concernant les Comités d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail, il n'y aura pas d'élections directes.

Il s'agira pour les organisations syndicales de procéder à la désignation de leurs représentants en fonction de leurs résultats à l'élection au Comité Technique dont dépend le CHSCT.

Le renouvellement de ces instances permettra aux fonctionnaires et aux agents contractuels d'assurer leur droit à participation en application de l'article 9 de la loi du 13 juillet 1983.

Dans ce cadre, les dispositions des décrets 85-565 et 85-603 modifiés relatifs au CT ont prévu la possibilité d'en modifier l'organisation et le fonctionnement par le maintien ou non de la parité entre les collèges des représentants Elus et du personnel, ainsi que du recueil ou non de l'avis du collège des représentants des Elus.

De plus, le nombre de représentants titulaires de chaque collège, dont le total est lié à l'effectif, est également à déterminer au sein d'une fourchette fixée réglementairement.

Ces dispositions réglementaires doivent être débattues en CT

Vu la loi n°84-253 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et notamment ses articles 32, 33 et 33-1 ;

Vu le décret n°85-603 du 26 juin 1985 modifié ;

Vu le décret n°85-565 du 30 mai 1985 modifié relatif aux Comités Techniques des collectivités territoriales et de leurs établissements publics et notamment ses articles 1, 2, 4, 8 et 26 ;

Considérant que la consultation des organisations syndicales interviendra plus de 10 semaines avant la date du scrutin ;

Considérant que l'effectif apprécié au 1^{er} janvier 2018 servant à déterminer le nombre de représentants titulaires du personnel est de **857 agents** (352 hommes et 505 femmes);

Considérant que les **70 salariés du CCAS** de Grande-Synthe sont tous des salariés ville, faisant l'objet de convention de mise à disposition ;

Considérant l'intérêt de disposer d'une CAP, d'un CT uniques et compétents pour l'ensemble des agents.

Considérant par ailleurs, pour la Fonction Publique Territoriale, que les Commissions Consultatives Paritaires (CCP) ont été créées par la loi n° 2012-347 du 12 mars 2012 relative à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique, à la lutte contre les discriminations et portant diverses dispositions relatives à la fonction publique puis modifiées par la loi n° 2016-483 du 20 avril 2016 relative à la Déontologie et aux droits et obligations des fonctionnaires.

Considérant que les CCP comprennent en nombre égal des représentants titulaires et des représentants du personnel. Elles ont des membres titulaires et un nombre égal de membres suppléants.

Le nombre de représentants titulaires est déterminé en proportion de l'effectif d'agents contractuels relevant de chaque catégorie.

Les représentants titulaires de la CCP sont des agents contractuels électeurs.

Monsieur RIAH Féthi propose un amendement.

Considérant que l'effectif apprécié au 1^{er} janvier 2018 servant à déterminer le nombre de représentants titulaires du personnel est de 857 agents, il demande au conseil municipal de fixer le nombre de représentants titulaires du personnel à 7 et 7 suppléants et de décider du non maintien du paritarisme numérique en fixant à 4 le nombre de représentants titulaires des élus et 4 suppléants et que soit décidé le recueil par un comité technique de l'avis de représentants de la collectivité.

En conséquence de quoi Monsieur le Maire propose au conseil municipal de se prononcer sur cet amendement.

Le vote a donné les résultats suivants :

Pour : 1 voix (Monsieur RIAH Féthi)

Contre : 30

L'amendement est donc rejeté.

Monsieur le Maire propose donc à l'assemblée le vote du projet de délibération initiale.

Où ce qui précède et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité,

DECIDE de maintenir le paritarisme numérique en fixant un nombre de représentants de l'autorité territoriale égal à celui des représentants du personnel (titulaires et suppléants), au sein des instances CAP, CT, CCP.

DE FIXER le nombre de représentants titulaires du personnel à 14 (et en nombre égal le nombre de représentants suppléants) pour la CAP unique, les 14 représentants titulaires de la CAP sont décomposés comme suit : 4 en catégorie A, 4 en catégorie B et 6 en catégorie C (et en nombre égal le nombre de représentants suppléants),

DE FIXER le nombre de représentants titulaires du personnel à 6 (et en nombre égal le nombre de représentants suppléants) pour le CT unique

DE FIXER le nombre de représentants titulaires du personnel à 7 pour la CCP unique de chaque catégorie. Les 7 représentants titulaires de la CCP sont décomposés comme suit : 2 en catégorie A, 2 en catégorie B et 3 en catégorie C (et en nombre égal le nombre de représentants suppléants).

<i>VOTE</i>	
<i>Pour</i>	29
<i>Contre</i>	2 (F. RIAH, T. FRAGA)
<i>Abstention</i>	0

Monsieur le Maire :

Des demandes d'interventions ?

Madame CHABAB ?

Madame CHABAB :

Si je comprends bien la position de la collectivité c'est de garder le même nombre qu'aujourd'hui et de ne pas diminuer ?

Monsieur BERTHE :

Oui on ne change pas.

Madame CHABAB :

C'est une très bonne chose pour garantir et maintenir le nombre de représentants du personnel. C'est une très bonne chose et c'est le respect des syndicats.

Monsieur BERTHE :

On a eu un CT vendredi avec les syndicats pour leur présenter cette délibération. Les syndicats sont contents de rester dans la même position. Bon maintenant le résultat des élections définira le nombre de représentants syndical qu'il y aura.

Madame CHABAB :

Au moins la collectivité ne baisse pas le nombre. Elle pourrait le faire mais ne le fait pas donc c'est un vrai choix politique et de respect des syndicats. Je trouve cela très bien

Monsieur le Maire :

Monsieur RIAH ?

Monsieur RIAH :

Je souhaite poser une question et ensuite faire une proposition. Dans le calcul des effectifs sous avez 857 agents au 1^{er} janvier 2018. Je voulais savoir si les 70 personnes salariées du CCAS font partie des 857 ou si c'est en plus ?

Monsieur BERTHE :

Ils font partie des 857 puisqu'ils ont tous une convention de mise à disposition.

Monsieur RIAH :

J'ai un amendement à proposer car je ne suis pas pour que l'on maintienne le paritarisme parce que je ne vois pas l'intérêt qu'il y ait beaucoup d'élus dans cette commission. Je fais donc une autre proposition.

Considérant que l'effectif apprécié au 1^{er} janvier 2018 servant à déterminer le nombre de représentants titulaires du personnel est de 857 agents, après en avoir délibéré, fixe le nombre de représentants titulaires du personnel à 7 et 7 suppléants et de décider du non maintien du paritarisme numérique en fixant à 4 le nombre de représentants titulaires des élus et 4 suppléants et que soit décidé le recueil, par un comité technique, de l'avis de représentants de la collectivité, cela on ne le mentionne pas.

Monsieur le Maire :

Je n'ai pas compris la proposition.

Monsieur RIAH :

Ce qui est le plus important c'est que les représentants des syndicats...

Monsieur le Maire :

De la collectivité.

Monsieur RIAH :

C'est donc leur avis qui primera dans le conseil technique selon la nouvelle loi. Nous on aura un avis à donner mais c'est le leur qui importe ?

Monsieur le Maire :

Aux syndicats ça leur va bien cette sorte de paritarisme.

Monsieur RIAH :

Oui de leur côté ils ont 7 représentants et je ne vois pas l'intérêt de maintenir le paritarisme.

Monsieur le Maire :

Oui mais eux veulent que les élus soient là.

Monsieur RIAH :

Oui je le sais mais moi ma proposition c'est que je n'en vois pas l'intérêt puisque c'est leur avis qui va primer. Vous voyez ce que je veux dire ? On n'est pas obligé d'avoir 7 et 7. S'il y a 4 élus et 7 représentants du personnel...

Monsieur le Maire :

J'en profite pour remercier Olivier et les services de la direction des ressources humaines et les organisations syndicales pour la qualité du dialogue social qui est ici. C'est important qu'il y ait cette forme de paritarisme entre les syndicats et les élus pour que l'on se mette d'accord sur les objectifs...

Monsieur RIAH :

Oui mais au niveau des voix cela n'a pas d'incidence car on prend les voix séparément maintenant donc que l'on soit 7 ou plus ou moins cela ne changera pas la décision.

Monsieur le Maire :

Oui mais moi je pense que c'est bien d'impliquer les élus à la décision.

Monsieur RIAH :

Moi j'aimerais bien que l'on se souvienne de ma proposition.

Monsieur BERTHE :

Monsieur RIAH pour votre information complémentaire pour toute la parité il n'y aura que 14 représentants qui seront décomposés de la façon suivante : 4 pour la catégorie A, 4 pour la catégorie B et 6 pour la catégorie C...

Monsieur RIAH :

Je ne parle pas pour eux je parle pour nous. Je ne vois pas l'intérêt de complexifier les choses après il faut convoquer plus de personnes. C'est ma proposition.

Monsieur BERTHE :

Oui mais comme le disait Monsieur le Maire les représentants que j'ai rencontrés vendredi sont tous d'accord.

Monsieur RIAH :

Oui je l'entends bien c'est une bonne chose mais je ne vois pas l'intérêt puisque maintenant la décision est prise différemment. C'est pour cela qu'à la fin de la délibération j'ai mis « décide le recueil d'un comité technique de l'avis de représentants de la collectivité », que notre avis soit obligatoirement repris.

Monsieur le Maire :

Je l'entends et je soumettrai votre proposition.
Monsieur FRAGA vous souhaitez intervenir ?

Monsieur FRAGA :

Oui c'est toujours par rapport à une critique sur la forme plus que sur le fond. Moi j'ai constaté que régulièrement dans les délibérations, d'ailleurs vous allez très vite lorsque vous lisez le texte, sachant que c'est une réunion publique ça veut dire que tous les citoyens de la ville peuvent participer donc j'aimerais bien qu'à l'avenir ce genre de texte soit un peu plus simple pour que tout le monde puisse profiter de quoi il s'agit. Parce qu'aujourd'hui on est plus en train de se poser la question que dit la loi etc etc. N'oubliez pas Monsieur que c'est une réunion publique il y a des citoyens de toutes les catégories socio professionnelles mais je ne pense pas que les juristes soient les plus nombreux dans cette réunion. Donc c'est plus sur la forme que sur le fond. J'espère qu'à l'avenir vous en tiendrez compte.

Madame CHABAB :

Je viens de questionner des habitants et ils ont tous bien compris.

Monsieur le Maire :

Je pense aussi mais ce n'est pas grave. Je ne voulais pas interrompre sinon on dira que...

Madame CHABAB :

De plus il y a un cadrage, on ne peut donc pas écrire n'importe quoi dans une délibération. On est obligé d'utiliser des termes juridiques sinon elle n'est pas viable.

Monsieur FRAGA :

Pas forcément dans le texte vous pouvez justement mâcher le travail pour que l'ensemble des citoyens de la ville puisse effectivement comprendre de quoi il s'agit.

Monsieur RIAH :

J'ai une question avant de passer au vote. En fait ce sont les élus qui doivent bien être informés, après si l'habitant ne comprend pas c'est l' élu qui va le faire, il y a une note de synthèse qui explique...

Monsieur FRAGA :

Mais il faut faire plaisir au citoyen. Ils sont Grand-Synthois...

Monsieur RIAH :

C'est nous les élus qui doivent savoir ce que l'on vote car ce n'est pas l'habitant qui va voter.

Monsieur FRAGA :

Il faut que l'on se batte pour la citoyenneté aujourd'hui.

Monsieur RIAH :

Ma question est : est-ce qu'il y a une date de prévue pour la concertation syndicale ?

Monsieur BERTHE :

C'était vendredi et je revois les organisations syndicales début septembre pour l'organisation concrète du vote avec les modalités du vote avec les déplacements agents pour venir voter en Maison Communale.

Monsieur RIAH :

C'est bien parce que vous vous y êtes pris tôt car c'est vraiment une usine à gaz qu'ils ont préparée. Et dernière question lorsque les listes électorales seront prêtes est-ce que l'on pourra avoir une copie ?

Monsieur BERTHE :

Oui il n'y a pas de problème mais ce sont les effectifs qui ont été comptabilisés au 1^{er} janvier 2018.

Monsieur RIAH :

Non il y a une nouvelle liste électorale qui devra être élaborée avant le scrutin et qui sera validée par les organisations syndicales c'est écrit dans le décret.

Monsieur BERTHE :

Je vais vérifier.

Monsieur RIAH :

J'ai fait la formation il y a deux semaines.

Monsieur BERTHE :

Je vous crois Monsieur RIAH je sais très bien que vous êtes au parfum de ces choses là. Je vais donc revérifier avec mes services et s'il faut refaire une nouvelle liste on la fera pour qu'elle soit au plus près de la réalité.

Monsieur RIAH :

Liste des inscrits n'est pas la liste électorale ce sont deux choses différentes.

Monsieur FRAGA :

Est-ce que vous allez tenir compte de ce que je viens de dire car vous n'avez même pas répondu ?

Monsieur le Maire :

Je n'ai pas à répondre à vos injections.

Monsieur FRAGA :

Comment ça ?

Monsieur le Maire :

Je n'ai pas à répondre à vos injections.

Monsieur FRAGA :

Comment ça des injections ?

Monsieur le Maire :

Ce n'est pas parce que vous faites une observation que l'on va la retenir

Monsieur FRAGA :

Ah bon !

Monsieur le Maire :

Oui

Monsieur FRAGA :

Alors les Grand-Synthois et les Grand-Synthoises qui ne comprennent pas...

Monsieur le Maire :

Je ne tiens pas compte des injections du Front National Monsieur FRAGA.

Monsieur FRAGA :

Les Grand-Synthois et les Grand-Synthoises qui ne sont pas juristes et qui veulent essayer de participer justement dans une dynamique de citoyenneté alors ce n'est pas grave on n'est pas obligé. Allez-y continuez merci c'est bien !

Monsieur le Maire :

Je vous en prie !

3. Demande de subvention à l'ADEME dans le cadre de la coordination, de la mise en œuvre et du suivi du protocole « Démonstrateur Ville Durable »

RAPPORTEUR : Damien Carême

Par délibération en date du 11 Octobre 2017, le Conseil Municipal m'a autorisé à signer un protocole de partenariat avec l'ADEME nationale intitulé « Grande-Synthe, Démonstrateur Ville Durable ».

Cette signature fut réalisée entre la Ville et l'ADEME le 24 Octobre 2017 à Arras à l'occasion des premières Rencontres Nationales des Territoires en Transition.

Au travers de ce protocole, l'ADEME reconnaît l'engagement de la municipalité en faveur d'un développement durable, et s'engage à venir en appui de la municipalité dans sa volonté de mieux anticiper les mutations en cours, activer le pouvoir d'initiative et d'entreprendre des habitants, animer un dialogue sociétal territorial et construire un cadre de coopération renouvelée avec les acteurs du territoire pour une transition économique, écologique et sociale du territoire.

Dans ce contexte et comme précisé dans le protocole, la Ville sollicite financièrement l'ADEME pour la coordination, la mise en œuvre et le suivi de ce partenariat. Cet appui financier, prévu sur trois ans (2018-2020), contribuera à la prise en charge :

- d'un poste de coordinateur pour partie (montant prévisionnel estimé à 17 500 euros la 1^{ère} année puis 35 000 euros par an dont une participation financière de l'ADEME à hauteur de 12 000 euros la 1^{ère} année puis 24 000 euros) ;
- du développement d'outils de communication spécifiques au projet, comme par exemple l'organisation de Forums de la Transition économique, écologique et sociale (montant prévisionnel estimé à 20 000 euros par an, intégralement pris en charge par l'ADEME).

Où ce qui précède et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document relatif au dossier de financement de la coordination, de la mise en œuvre et du suivi du protocole « Grande-Synthe, Démonstrateur Ville Durable. »

<i>VOTE</i>	
<i>Pour</i>	<i>31</i>
<i>Contre</i>	<i>0</i>
<i>Abstention</i>	<i>0</i>

4. Communication du rapport d'observations définitives de la Chambre régionale des comptes – Gestion de la Commune sur les exercices 2012 et suivants

RAPPORTEUR : Damien CAREME

Conformément aux articles L 243-5 et L 243-6 du code des juridictions financières, le rapport comportant les observations définitives arrêtées par la Chambre régionale des comptes sur la gestion de la Commune pour les exercices 2012 et suivants ainsi que la réponse de l'ordonnateur (rapport notifié à la collectivité le 22 janvier 2018) ont :

- font l'objet d'une inscription à l'ordre du jour de la présente réunion du Conseil Municipal ;
- été joints à la convocation adressée en date du 28 février 2018 à chacun des membres du Conseil Municipal.

En application de l'article L 243-6 précité, la communication de ce rapport à l'assemblée délibérante donne lieu à un débat.

Le Conseil Municipal,

PREND ACTE de la communication de ce rapport portant observations définitives de la Chambre régionale des comptes Hauts-de-France sur la gestion de la Commune de Grande-Synthe pour les exercices 2012 et suivants.

Monsieur le Maire :

J'ouvre ce débat. Avez-vous observations ?

Monsieur FRAGA :

Evidemment j'aimerais intervenir. Dans un premier temps je tiens à vous rappeler Monsieur CAREME que si j'ai été absent pendant un certain temps, un temps assez important c'est parce que j'ai estimé, j'ai écouté la population Grand-Synthoise, je suis allé dans tous les quartiers et effectivement comme je vous le disais en début de séance il y a un déficit de démocratie criant. Un déficit criant de démocratie et c'est bien ce déficit qui a engendré une très grande précarité et là j'insiste très bien là-dessus une très grande précarité avec des chiffres au record de chômage de plus de 30% et peut-être même poussé à on va dire 35% pour les femmes. 30% de pauvreté d'accord ce n'est pas moi qui le dit tout est écrit dans le rapport de la Chambre Régionale des Comptes. 30% de chômage et de pauvreté dans la ville et pour les femmes plus de 32%. On est bien d'accord ça c'est une première chose. Et ça c'est parce que nous avons un déficit de démocratie. Dans les premiers conseils municipaux, parce que je tiens à vous rappeler que j'ai bien été présent lors des premiers conseils et que l'on vous a demandé d'être plus présent dans les commissions des conseils d'administration et en gros vous nous avez dit allez voir ailleurs si j'y suis n'est-ce pas ? Puisque concrètement on y a jamais été. Aujourd'hui cette précarité, parce que Monsieur WALLYN qui est Maire Adjoint aux associations c'est lui qui aurait dû faire en sorte que dans les conseils d'administration des grosses structures de la ville, parce que vous avez été épinglé. La Régie de Quartiers, la Maison de l'Initiative, l'amicale qui est au dessus de l'ensemble des OGS de la ville et ainsi que pour une partie des agents dans l'amicale des fonctionnaires de la ville, tout cela participe du dégoût à la citoyenneté des habitants de cette ville et cela a engendré forcément de la précarité pour ne pas dire autre chose puisque les gens ne savent pas où ils doivent s'adresser où alors puisque l'on sait très bien qui tire les ficelles dans les grosses structures de la ville vous avez été épinglé aussi là-dessus ! Une présidente d'une des deux grosses associations de la ville qui est une élue. Mais vous vous moquez de qui aujourd'hui ? On voit bien que c'est ce déficit de démocratie qui a fait qu'une partie de la population de Grande-Synthe vous a tourné le dos. Et malheureusement une partie de la population qui vous a tourné le dos elle a plongé dans la précarité et encore une fois ce n'est pas moi qui en parle des 30% du chômage et de pauvreté. J'aimerais qu'à l'avenir et j'assiste là-dessus que des opposants peu importe je ne cherche pas à titre personnel à être un opposant dans les conseils d'administration, vous avez des opposants qui sont bien que vous menez la vie difficile aux opposants, ce sont des gens qui mériteraient peut-être de participer à la Régie de Quartiers n'est ce pas ? A la Maison de l'Initiative, à l'OGS qui chapote l'ensemble des OGS de Grande-Synthe ? Si ça vous le faisiez déjà on aurait peut-être un semblant de sincérité. Parce qu'aujourd'hui notamment, je voudrais parler du centre communal d'action sociale vous n'êtes pas clair dans ce que vous faites à l'intérieur. Aujourd'hui il y a des personnes qui sont censées travailler dans d'autres secteurs d'activité et vous leur demandez de travailler dans cet établissement public et ce n'est pas légal c'est la CRC et ce n'est pas moi qui le dis. Donc vous voyez bien que ce déficit de démocratie nous a amenés à de la précarité. Je voudrais aussi parler d'autre chose. Les écoles de la ville, le rythme des 4 jours pourquoi comme dans toutes les autres villes importantes du Nord-Pas-de-Calais vous n'y êtes pas allé par la voix du référendum ? Ceci participe du dégoût des citoyens et vous êtes responsable d'une partie de la jeunesse qui est en déshérence. C'est vous

Monsieur CAREME, vous qui depuis 2001 minimum car je ne vais pas parler des années précédentes mais c'est vous Monsieur CAREME et votre réseau en partie suwalkiste que vous vous êtes partiellement, oui j'ose le dire une partie du réseau suwalkiste qui fait que aujourd'hui une grande partie de la population qui n'est pas suwalkiste évidemment qui aujourd'hui est en déshérence. Donc j'aimerais bien que vous aillez cette réflexion Monsieur CAREME parce que vous avez été trop loin et depuis 2001 et ce n'est pas moi qui le dis, c'est la cour des comptes qui dit que vous allez trop loin. Je tiens à vous rappeler que cette cour des comptes vous adresse 9 rappels aux droits c'est énorme, plus de 5 recommandations et 9 observations et cela aurait pu être beaucoup plus long parce que avant que ce rapport soit définitif il a été provisoire et vous vous êtes empressé pendant les 2 mois où vous avez travaillé car vous étiez même à la limite de rendre votre rapport, vous y étiez tout juste déjà ! Là on sent qu'il y a une volonté... Oui oui parce que effectivement je ne suis pas le seul à le dire. Donc sachez que je suis venu ici pour un véritable débat et je tiens à le dire pour les citoyens et les citoyennes Grand-Synthois qui sont venus ici s'il n'y a pas de débat à l'issu je m'en irai comme je l'ai fait pendant plusieurs mois parce qu'aujourd'hui... Ah, ah évidemment, vous vous êtes engraisés mais continuez

Monsieur le Maire :

Monsieur FRAGA ne tentez pas le diable.

Monsieur FRAGA :

Mais au nom de qui mais vous êtes qui ?

Monsieur le Maire :

Monsieur FRAGA continuait s'il vous plait.

Monsieur FRAGA :

Monsieur FRAGA s'adresse à Monsieur POLLAERT.

Qui vous êtes, qui vous êtes ? Mais dites moi qui vous êtes ? Mais dites-moi qui vous êtes ? Vous êtes comme un meuble vous ne parlez jamais.

Monsieur le Maire :

Monsieur FRAGA s'il vous plait revenez à la délibération

Monsieur FRAGA :

Je continue parce qu'effectivement aujourd'hui lorsque l'on parle des agents dans la ville il ne faut pas parler d'agent titulaire ou d'agent non titulaire mais plutôt d'agents pro CAREME ou carrément anti CAREME parce qu'on en a marre de ce système là. A certain vous leur donner des médailles et à d'autres même leur 20 minutes de pause, ils n'y ont pas le droit. Ne rigolez pas ce n'est pas moi qui le dit. Hein, hein, hein c'est la cour des comptes qui le dit ! Mais oui mais bien sur au moins il y aura quelqu'un qui l'aura dit je ne suis pas le seul dans ces opposants qui vous aura condamné mais moi je continue à vous condamner à chaque fois que je viendrai ici je vous condamnerai pour cette politique d'amener vos amis de Sarcelles à Grande-Synthe alors que vous savez très bien que le Maire de Sarcelles notamment n'est pas l'ami d'une majorité des habitants de Grande-Synthe. Tout comme aujourd'hui, si aujourd'hui on peut regretter la culture yiddish à Suwalki certainement qu'aujourd'hui ce n'est pas la faute des Grand-Synthois s'il n'y a plus de yiddish à Suwalki d'accord ? Bon ça c'est autre chose, concernant votre programme éducatif global...

Monsieur le Maire :

Monsieur FRAGA 2 secondes s'il vous plait.

Monsieur FRAGA :

Vous l'avez raté.

Monsieur le Maire :

Monsieur FRAGA vous concluez s'il vous plait.

Monsieur FRAGA :

Oui allez-y.

Monsieur le Maire :

Non je vous demande de conclure.

Monsieur FRAGA :

Avant de conclure j'aimerais puisque encore une fois ce n'est pas moi qui l'ai dit en conclusion 9 rappels aux droits c'est énorme, 9 rappels aux droits, 5 recommandations et 7 observations cela fait plus de 12 d'accord ? On est bien d'accord là-dessus ? Aujourd'hui vous vous devez de travailler avec l'opposition, vous avez le pouvoir depuis 2001 et la majorité de la population qui sait réfléchir et qui est diplômée a dû se sauver. Vous n'avez même pas 2% de cadres dans Grande-Synthe. A qui vous faites profiter les postes de cadre ? A vos amis qui ne vivent plus là depuis belle lurette ! On en a assez Monsieur CAREME de cette politique j'ai presque envie de dire par certain domaine elle pourrait être qualifiée de mafieuse et je le dis bien de mafieuse. Nous n'avons que 2% aujourd'hui de cadres qui habitent la ville. Comment voulez-vous dynamiser intelligemment l'économie de cette ville ? Vous êtes dans les journaux au quotidien, aux nationaux et régionaux. Vous vous targuez, il y a quelque temps de cela vous

Monsieur le Maire :

C'est votre conclusion ?

Monsieur FRAGA :

Vous étiez en train de dire, je n'ai pas fini je termine.

Monsieur le Maire :

Oui mais vous concluez.

Monsieur FRAGA :

Vous dites qu'il faut enlever des analyses le PIB. Mais c'est grâce au PIB des usines des environs qu'aujourd'hui vous avez un ventre comme ça, de 63 millions d'accord ?

Monsieur le Maire :

Monsieur FRAGA c'est fini.

Monsieur FRAGA :

Au nom des Grand-Synthois dans les conseils d'administration de la ville qui sont financés par nos impôts et dans les commissions qui signifie quelque chose que l'on soit présent sinon c'est de la poudre aux yeux...

Monsieur le Maire :

Merci Monsieur FRAGA.

Monsieur FRAGA :

Vous êtes un manipulateur, un tricheur, un menteur et un voleur. Et vous faites en sorte que les gens se sauvent de Grande-Synthe...

Monsieur le Maire :

Monsieur FRAGA vous avez eu votre temps de parole.

Monsieur FRAGA :

Ou alors vous leur donnez un petit peu à manger pour qu'ils ferment leur gueule.

Monsieur le Maire :

Monsieur FRAGA vous...

Madame CHABAB :

Monsieur FRAGA s'il vous plait on peut parler ?

Monsieur FRAGA :

Allez-y.

Monsieur le Maire :

Monsieur FRAGA juste une chose. Article 7 du règlement intérieur le Maire a seul la police de l'assemblée. Il procède à l'ouverture de la séance, il peut faire expulser de l'auditoire ou arrêter tout individu qui trouble l'ordre. Le Maire peut rappeler à l'ordre tout conseiller municipal qui entrave le

déroulement de la séance de quelque manière que ce soit. Au cas où un conseiller rappelé à l'ordre persiste à gêner le déroulement du conseil, il encourt un rappel à l'ordre avec inscription au procès verbal et le Conseil Municipal pourra sur proposition du Maire, décider de lui interdire la parole pour le reste de la séance, le conseil se prononce alors sans débat par assis et main levée. Je n'ai jamais utilisé cet article mais si vous continuez je le ferai Monsieur FRAGA, je vous supprimerai la parole. Parce que vous demandiez de la clarté dans les délibérations qui respecte un cadre complètement légal. Tout à l'heure votre propos n'avait aucun sens...

Monsieur FRAGA :

Monsieur FRAGA intervient mais c'est inaudible.

Monsieur le Maire :

Monsieur FRAGA ne m'obligez pas à aller jusque là. Vos propos n'ont aucun sens, nous n'avons pas lu le même rapport de la CRC...

Monsieur FRAGA :

Monsieur FRAGA intervient mais c'est inaudible.

Monsieur le Maire :

Je vais vous donner un exemple. A l'OGS Union il n'y a aucune place pour un élu de la ville.

Monsieur FRAGA :

Mais je n'ai jamais dit cela !

Monsieur le Maire :

Mais si.

Monsieur FRAGA :

Monsieur FRAGA intervient mais c'est inaudible.

Monsieur le Maire :

Monsieur FRAGA vous avez discuté c'est à Monsieur RAIH d'avoir la parole.

Monsieur RIAH :

Ouf c'était space ! En tout cas Monsieur le Maire vous avez fait preuve de sang froid. Si vous aviez fait la même chose avec moi ces 10 dernières années cela aurait été magnifique ! Mais chapeau !

Monsieur le Maire :

J'ai déjà donné aussi !

Monsieur RIAH :

C'est vrai que le rapport que l'on a eu été long, 51 pages, le précédent était de 33. Moi je suis content car dans ce rapport il y a beaucoup de choses que je disais et qui ont été encore dites. Je vais vous lire un texte que je donnerai au secrétariat général pour éviter de tout ressaisir.

Donc je commencerai par un peu d'ironie.

Permettez-moi, donc en préambule de répondre à ce que le Président de la chambre régionale des comptes a exprimé dans ce rapport. Monsieur le Président, de la chambre régionale des comptes vous y posez en effet une question essentielle : « où va l'argent ? » A quoi servent les dépenses de fonctionnement à hauteur de 2 500 euros soit près du double de la moyenne nationale ?

Nous serions, selon votre analyse, une ville dépensière ... Ce discours populiste et d'un autre temps, auquel vous commencez malheureusement à nous habituer et qui ne vous grandit pas. »

J'ai repris une citation qui est celle de Monsieur BEYAERT de 2008 quand on a été élu, c'est ce qu'il avait dit à Monsieur TERTULLIANI à l'époque. J'ai juste changé Monsieur TERTULLIANI par Monsieur le Président de la chambre régionale des comptes. Ce que l'on disait en 2008 cela m'a rappelé des mauvais souvenirs puisque j'ai dû visionner certaines vidéos de l'époque. C'était au moment où Madame TOUIL avait quitté notre groupe et on disait que l'on ne faisait que de l'opposition systématique et finalement en regardant ce rapport c'était bien ce que l'on disait.

Ces mots sont durs et pourtant ce sont ces mots que vous avez prononcés le 17 décembre 2008 lors de la communication d'un ancien rapport de la CRC. C'était le fameux jour où Madame TOUIL quittait notre groupe pour vous rejoindre sous prétexte que nous ne serions que dans l'opposition

systématique. Pourtant ces propos vous ne les aviez pas adressés à la CRC mais à Monsieur TERTULLIANI que je salue. Notre délit à ce moment là était de dire ce que dit aujourd'hui la CRC. Nous avons toujours fait des propositions et la démocratie ne peut se faire sans opposition, sur ce point là je rejoindrai Monsieur FRAGA, à savoir par exemple que la présence des élus de l'opposition dans les associations para municipales je le conseillerai dans le sens même et l'intérêt des associations para municipales pour éviter toute gestion de fait. Nous aidons nous-mêmes à Grande-Synthe des opposants à des régimes qui ne peuvent exercer leurs droits politiques comme au Tibet dont le drapeau flotte sur le façade de la mairie. Notre opposition a permis à la collectivité à participer à la sécurisation de nos actes juridiques et c'est ce que je dis depuis 2008 est repris dans les trois derniers rapports notamment sur l'Analyse des besoins sociaux, sur les marchés publics, les emplois, sur la gestion de nos effectifs, à l'époque quand je disais que tous les départs en retraite ne devaient pas être remplacés à l'époque c'était un gros mot de le dire j'étais le méchant de la droite dure et pourtant c'est ce que votre municipalité propose à la CRC, surtout sur notre politique associative et nos relations avec les associations para municipales et j'en passe. J'avais même écrit un courrier en 2010 dont j'ai la copie que j'avais envoyé à la CRC sur ce que disait la commission. J'appelais cela dans mon livre en 2013, je fonce et je régularise après, ou je fonce et on verra après. C'est-à-dire on navigue à vue.

J'ai beaucoup écrit à la CRC ces dernières années et je suis heureux qu'elle nous donne raison. La question n'est pas d'ordre financière. Nous ne disons pas et nous n'avons jamais dit qu'il y a mauvaise gestion de votre part car si mauvaise gestion il devait y avoir ce serait un crime ou une bêtise vu le potentiel fiscal de la commune. Nous avons notre épargne, nous avons notre capacité d'autofinancement, nous maîtrisons notre dette, notre capacité à nous désendetter, nous pouvons faire face à nos charges, investir sans recourir à l'emprunt mais cela a toujours été le cas durant les mandats des deux précédents maires.

La question est celle de la définition de nos besoins et de nos objectifs. Nous continuons et reconduisons systématiquement des politiques sans savoir si elles sont efficaces si elles répondent à nos besoins. On navigue à vue. Comme le dit la CRC notre démarche est souvent empirique c'est ce qu'elle disait en 2013 et nous sommes bon en rétrospective mais pas en prospective, je cite le rapport. Ainsi, en 2011, on a créé les relais assistantes maternelles, et je m'en réjouis. Le besoin existait mais on ne l'a pas étudié là où des communes avec moins de recettes fiscales avaient déjà répondu à ce besoin et auxquels nos habitants pouvaient bénéficier. C'est le contraire de nos objectifs qui se produit. Je retiens un mot de ce rapport c'est précarité. Nous sommes censés lutter contre la précarité et pourtant malgré des millions d'euros investis, la population qui était déjà pauvre, en 2013, au plus fort de la crise en 2007-2008, s'est encore plus appauvrie selon le rapport. Pourtant dans la période concernée par ce rapport, les régions, les départements, les grandes agglomérations, la présidence, le gouvernement étaient tous de gauche !!!

Comment lutter contre la pauvreté sans en avoir une photographie sociale de notre commune ? Les contrats d'insertion sont devenus des buts et non des moyens pour la réinsertion sociale et professionnelle. 50% de nos emplois sur le bassin Dunkerquois sont industriels et nos formations sur le territoire ne sont pas en adéquation avec cela, ce que je dis est valable pour tout le territoire. Il y a beaucoup de nos jeunes qui vont dans la filière universitaire alors qu'ici il y a beaucoup d'emplois dans l'industrie et malheureusement ils sont mal orientés. Il y a un gros problème de formation et d'orientation. Et alors qu'un emploi permet de se réinsérer, la municipalité s'oppose au projet d'agrandissement du port qui a fait notre richesse et qui crée de l'activité économique et donc de l'emploi.

Je l'ai dit, il ne s'agit pas de savoir si vous gérez bien ou mal mais si votre politique change vraiment notre quotidien. Nos politiques sont-elles efficaces ? C'est cela qu'il faut regarder.

Voici quelques remarques de la CRC. La ville en quelques chiffres : la commune de Grande-Synthe compte 21 364 habitants, elle présente deux caractéristiques, en apparence contradictoires. La première est le niveau particulièrement élevé de ses recettes 63,7 millions d'euros en 2016, soit le double de la moyenne nationale par habitant de la strate. La seconde est la précarité de sa population, dont les taux de chômage et de pauvreté avoisinent 30 %. Et pourtant beaucoup de nos compétences sont transférées à la CUD. C'est-à-dire que l'argent que l'on a dans notre budget c'est vraiment pour d'autres compétences et les plus grosses compétences que sont le logement social, les routes, les déchets, l'eau et même une partie de l'urbanisme ont tous été transférées à la CUD. Le budget est vraiment consacré qu'à l'action sociale, la culture et autre. 50 % des emplois salariés relèvent du secteur industriel (Emplois industriels : pourtant il manque de la formation et de l'orientation). Le taux de chômage s'élève à 27 % chez les hommes et comme l'a dit Monsieur FRAGA 32 % chez les femmes. Le taux de pauvreté est de 28 % il est supérieur de 10 points à celui de la communauté urbaine de Dunkerque et du département. La moitié de la population est retraitée ou sans activité

professionnelle. Et la population de Grande-Synthe est vieillissante et avec ce que prépare Macron en direction des retraités cela appauvrira encore plus la population de Grande-Synthe.

Bon gestionnaire mais pas d'efficacité réelle sur le quotidien des citoyens même si on peut saluer beaucoup de mesures que vous avez faites pour redonner du pouvoir d'achat. Votre façon de travailler est pyramidale. Il faut partir de la base et l'écouter comme pour la semaine des 4 jours où il aurait fallu faire un référendum, il faudrait écouter ce que les parents d'élèves veulent d'ailleurs j'ai reçu, ainsi que d'autres élus, un mail où les parents d'élèves voudraient que l'on revienne aux 4 jours mais on ne les a pas écoutés alors qu'à Dunkerque c'est ce qui s'est passé. A Dunkerque on a organisé un vote qui a été respecté par les élus.

Sur le camp des migrants cela a été un fiasco notamment en matière de sécurité avec des millions d'euros partis en fumée. Et vous continuez à vous entêter dans ce sens pour en créer un autre alors que les CAO sont la meilleure solution. La ville souffre déjà beaucoup socialement avec des records de précarité et vous voulez rajouter encore plus de précarité à la commune alors que cela est une compétence de l'Etat à laquelle nous n'avons pas à nous substituer. Oui pour venir en aide à des personnes en danger, mais non à l'instrumentalisation de cette question. Protéger le Puythouck est aussi une compétence de la commune qui a classé cette zone et l'a déclarée zone protégée par la Région. A l'Albeck, j'ai vu toute à l'heure que l'on a mis des clôtures tout le long de la zone boisée pourtant ce quartier n'est pas classé en zone naturelle protégée. Le Puythouck devrait avoir une vraie politique et là il n'y en a pas et j'espère que cela changera.

En conclusion je ne vais pas reprendre tout ce qui a été dit. Juste une chose par rapport aux associations para municipales car j'avais toujours mis en garde qu'il y avait un risque de gestion de fait. Le rapport ne dit pas le mot gestion de fait mais c'est cela qu'il veut dire à savoir que ces associations sont transparentes, composées en grande partie d'élus et que le financement pour moitié dépend de la commune. Donc déjà une petite association, et on a déjà eu le débat mais je ne vais pas en parler car je n'ai pas envie de polémiquer, on arrive à la fermer si elle ne répond pas à des critères politiques, alors une association qui a des salariés si la Mairie de Grande-Synthe ne donne pas à la Régie de Quartier ses 300 000 euros elle va mettre la clef sous la porte donc il faut être clair et net. C'est clairement un service public et d'ailleurs par rapport aux marchés publics il peut y avoir un danger puisqu'il n'y a pas de mise en concurrence, mais je ne vais pas revenir là-dessus.

Donc conclusion, paupérisation. La ville s'appauvrit et notre politique sociale est en panne, ne fonctionne pas. Les habitants sont encore plus touchés que pendant la crise en 2007-2008 sachant que les finances de la commune n'ont pas été impactées par la rigueur ambiante. En plus vous êtes contre l'agrandissement du port qui pourrait pour le coup créer des emplois. Du coup on a toujours dit ici que c'était moi l'opposant Monsieur RIAH, que j'étais contre l'emploi et sur le coup c'est votre municipalité qui cette fois ci s'y oppose. Pour résumer je reprendrai les termes de la CRC « Face à cette situation, la commune a diminué ses exigences envers la Maison de l'Initiative, qui n'a plus d'objectifs de résultats mais seulement des moyens. Tout en cherchant à maîtriser ses dépenses de personnel, la ville offre un nombre important de contrats uniques d'insertion, ce qui pose la question de leur efficacité à assurer leur rôle de tremplin vers un emploi durable. »

Beaucoup de politique d'insertion mais au final, il n'y a pas d'insertion. On accompagne la précarité, on ne lutte pas contre elle. Mais cela ne concerne pas que notre ville, ce qui est à votre décharge.

Monsieur le Maire :

Merci Monsieur RIAH. Madame CHABAB ?

Madame CHABAB :

Alors par rapport à ce rapport comme Monsieur RIAH a terminé sur la Maison de l'Initiative je vais commercer par la Maison de l'Initiative. Par rapport aux remarques, il y a des remarques qui m'interpellent quand même. 5 élus sur 21 administrateurs cela ne me semble pas démesuré pour une subvention de 2 millions qui proviennent de la ville de Grande-Synthe. Par contre ce que je déplore à l'époque dans le cadre de ma délégation j'avais vers le service insertion, rappelez-vous Monsieur le Maire, c'était pour que ce soit la ville, la municipalité qui porte la politique d'insertion car ce n'était pas à une association de le faire. C'était ça l'idée parce que ce n'est pas la vocation de la Maison de l'Initiative de porter la politique municipale des élus. Donc c'est bien ce que relève ce rapport puisque le service vous l'avez fermé et je le déplore et aujourd'hui même si je sais que ce n'est pas le cas on soupçonne les élus qui siègent à la Maison de l'Initiative de porter la politique municipale alors qu'elle répond à l'accompagnement à l'emploi. Du fait d'avoir fermé ce service insertion cela génère le trouble.

Madame HAEGMAN :

Inaudible, le micro n'est pas ouvert.

Madame CHABAB :

Ce que je dis Evelyne c'est que avant c'était un service municipal donc il y avait légitimité à porter la politique municipale, on ne peut pas accuser les élus de la Maison de l'Initiative de faire de la politique, c'est ce que je dis. Mais comme il a été déplacé mais pas fermé la cour des comptes reproche à la Maison de l'Initiative de se plier aux volontés municipales. C'est juste ça, d'où le risque puisqu'ils parlent de risques juridiques, mais le seul risque juridique que je vois c'est lorsque des élus qui siègent dans un conseil d'administration s'ils ne participent pas au vote lors de la subvention, le risque n'existe pas. Il faut être juste vigilant la dessus est d'ailleurs une fois il y avait le nom d'un élu qui siégeait et c'est Monsieur RIAH qui a relevé l'erreur pour justement qu'il n'y ait pas de risque juridique. Pour la Maison de l'Initiative, les remarques me semblent un peu démesurées, pareil pour la Régie de Quartiers il y a un marché qui est lancé donc je ne comprends pas leur remarque. Ce n'était peut-être pas le cas avant mais aujourd'hui ça l'est puisqu'il y a deux candidats qui ont répondu, c'est la régie qui a été retenue de part la qualité de son travail et de son prix. Donc je ne comprends pas les remarques et on voit 4 élus sur 17 administrateurs et cela ne me semble pas démesuré. L'acharnement sur la politique d'insertion n'est pas justifiée. Par contre le rapport révèle des pratiques curieuses par exemple sur la subvention d'équilibre qui est reversée au Varlin. Il me semble que toute subvention doit faire l'objet d'un vote au conseil municipal c'est la règle. Ce que je ne comprends pas c'est que là il y avait une subvention d'équilibre et on n'était pas informé et cela n'a pas fait l'objet d'une délibération. Ma question est : est-ce qu'il y a d'autres subventions comme celle là qui sont reversées ?

Monsieur le Maire :

C'était indiqué dans le budget.

Madame CHABAB :

Non mais le budget est trop global. Les subventions d'associations doivent faire l'objet d'une délibération, c'est la règle.

Monsieur RIAH :

C'est parce que c'est un SPIC c'est-à-dire que c'est un établissement public à caractère commercial c'est pour cela qu'il faut une délibération spéciale. C'était d'ailleurs le litige que j'avais avec Madame MARTIN à l'époque quand elle était adjointe à la culture.

Madame CHABAB :

Donc à partir de maintenant il y aura une délibération sur la subvention d'équilibre.

Madame ZEMBILGOTIAN-SARASSIN :

Il n'y aura pas de délibération parce que c'est un EPIC, ce n'est pas une association. Ce que la ville verse c'est UNE compensation tarifaire, le tarif qui est proposé en termes de tickets pour la population est moins important que le prix de revient. C'est une volonté politique.

Madame CHABAB :

Je ne parle pas de cela je parle de la subvention de compensation d'équilibre, pour équilibrer le budget.

Madame ZEMBILGOTIAN-SARASSIN :

C'est ça.

Madame CHABAB :

Non pour l'équilibre il faut faire une délibération c'est ce que dit la CRC.

Madame ZEMBILGOTIAN-SARASSIN :

Cela s'appelle une compensation tarifaire.

Monsieur RIAH :

Non on ne parle pas de cela. Le Varlin a une gestion commerciale, c'est un établissement public commercial, c'est une activité commerciale donc il était déficitaire, nous avons avec l'argent public on comble ce déficit. Ce n'est pas une opération normale on va dire.

Madame ZEMBILGOTIAN-SARASSIN :

On ne comble pas un déficit étant donné que c'est une volonté politique forte, c'est comme pour le sport.

Monsieur RIAH :

A OCINE s'il y a un déficit aucune collectivité ne va donner de l'argent.

Monsieur le Maire :

Tout le monde est d'accord.

Madame CHABAB :

Mais on ne se comprend pas sur les termes je crois.

Monsieur le Maire :

La subvention d'équilibre apparaissait dans le budget. On fera à votre demande une délibération spécifique pour voir le montant. Mais jusqu'à aujourd'hui elle apparaissait dans le volet budgétaire.

Madame CHABAB :

C'est juste pour éviter de se retrouver avec ce genre de commentaire parce que franchement sur l'ensemble des subventions qui sont données se retrouver avec un commentaire de ce genre c'est un peu désobligeant je trouve pour la collectivité.

Ensuite pour les parcours éducatifs j'aurai une question à la fin du conseil par rapport à la semaine des 4 jours. Mais par rapport aux remarques du rapport, on met en exergue la fréquentation trop faible des parcours éducatifs et donc on dénonce un peu le surcoût de la masse salariale et le peu de fréquentation. La ville dans sa réponse en a pris note et dit qu'elle proposera une nouvelle organisation à la rentrée prochaine. Nouvelles mesures, nouvelle organisation pour que les parcours éducatifs soient plus efficaces. Quels en sont les contours de cette nouvelle organisation ? Est-ce qu'elle nous sera présentée en juin par exemple avant la rentrée prochaine ?

Ma dernière question est vraiment pour justifier leur travail. Le forfait école je n'ai pas bien compris car ils disent que le coût est supérieur au forfait. Quand ils disent que le coût que la ville reverse à l'école privée est supérieur au forfait. Je ne comprends pas, c'est parce que la ville a pris en compte les investissements dans les écoles et qu'elle n'aurait pas du ?

Monsieur le Maire :

Cela fait plusieurs années, moi je ne suis pas un pro de l'école privée, la règle que l'on avait pris c'est que l'on prend une école de la ville en référence, on regarde le nombre d'élèves et on redonne la même taxation sauf qu'ils n'ont pas les TAP le soir, donc on a supprimé cela.

Madame CHABAB :

Oui c'est normal.

Monsieur le Maire :

Nous on a fait ce qu'ils contestent je n'ai pas en tête le passage du document de la CRC...

Madame CHABAB :

Si vous le dites, vous le dites dans le rapport, c'est parce qu'il n'y a pas les TAP, il n'y a pas d'école le mercredi... là on est d'accord mais quand ils parlent d'investissement et celle liée à l'accessibilité. Ma question est : vous ne prenez pas tous les coûts des travaux d'investissement dans les écoles comme l'accessibilité ?

Monsieur le Maire :

Je ne pense pas. On paye le chauffage en fait on ne prend en charge que le fonctionnement et pas l'investissement.

Madame CHABAB :

Normalement c'est le coût du personnel, des flux, des fournitures. Parce que la façon dont c'est écrit dans le rapport ce n'est pas clair « le coût est supérieur au forfait » donc j'avais compris que l'on donnait trop. Et donc quand ils nous demandent de revoir le mode de calcul, il n'y a pas de mode de calcul à revoir en particulier ? Mise à part le fait de ne pas compter la réforme des rythmes scolaires...

Monsieur le Maire :

Non.

Madame CHABAB :

Donc j'attends pour le prochain conseil l'organisation de la rentrée prochaine.

Monsieur le Maire :

Au conseil de juin car le prochain concerne le vote du budget.

Monsieur RIAH :

Je souhaitais juste rajouter un point. La question pour les associations para municipales, le problème c'est que sur ce dossier là, car dans le dossier ils en parlent beaucoup et dans celui de 2013 ils en parlaient déjà beaucoup, ils disent que depuis 2013 rien n'a été fait donc ils attendent quelque chose, cela veut dire que dans le prochain rapport ils diront la même chose. La problématique dans ce dossier là, moi c'est ce que je vois avec la municipalité, c'est qu'elle se braque sur ce dossier là. Quand nous on dit qu'il y a des élus on a l'impression qu'on les accuse, de voler, de détourner ce n'est pas cela la question, c'est la sécurisation de nos actes juridiques, c'est-à-dire qu'on prend par exemple les chantiers d'insertion on ne va se voiler la face on sait très bien que lorsque l'on a décidé de le donner à la Maison de l'Initiative on le donne à la Maison de l'Initiative après on a dit ah cela serait mieux de le donner à la régie on l'a donné à la régie, mais si demain DK propre décide de dire oui ils s'entendent et moi je n'ai pas accès à la commande publique, lui il pourra démontrer que finalement le fait qu'ils aient des élus qui siègent, le fait que le grand pourcentage des subventions... Il y a des critères auprès du juge le marché de gardiennage dans le rapport de la CRC DE 2013 ? ils ont fait un commentaire ? Ils ont dit quoi ?, Qu'est-ce que l'on a fait après ? On a annulé le marché de gardiennage mais au final qui a fait quoi ? C'est bien la municipalité qui a convoqué les associations on ne va se voiler la face c'était un 27 juillet 2011 ils se sont réunis en mairie et le Maire leur a dit mettez dans votre demande de subvention la partie gardiennage et vous l'aurez. Il y a bien un détournement du marché public, c'est cela que je veux dire et non pas pour dire que les élus vont voler ou autre. C'est qu'il y a un risque pour nos marchés publics, pour nos actes juridiques et il ne faut pas se braquer sur cette question là mais qu'il faut vraiment l'étudier. Soit faire comme avec côté quartiers parce qu'à côté quartiers c'est cela que l'on dénonçait. Donc, soit la réintégrer dans nos services et cela deviendrait vraiment un service municipal, ou soit il faut vraiment que la Maison de l'Initiative, la régie de quartiers et même l'ASTV deviennent vraiment des structures indépendantes. On ne va pas se leurrer, ceux qui sont à la Maison de l'Initiative dans le conseil d'administration ou ceux qui sont à l'ASTV ils sont indirectement choisis par la municipalité. Si moi demain je voudrais être membre du conseil d'administration, je pourrai courir, si Monsieur FRAGA souhaiterait faire partie de ces associations là cela serait quasiment impossible il ne faut pas se voiler la face sur ces sujets là donc il faut juste les assumer. Moi je ne vois pas d'inconvénients à ce qu'il y ait des élus mais il faut vraiment qu'il y ait une indépendance. On avait vu par exemple 1000 millions de bouchons, s'ils ont fermé d'un seul coup ce n'est pas pour rien, si Bboy disparaît d'un seul coup du radar de Grande-Synthe c'est que l'argent joue dans les activités.

Madame CHABAB :

Mais les exemples que tu donnes ce sont des associations mais là on parle d'associations qui accompagnent du public.

Monsieur RIAH :

Le problème c'est que la part du financement de la commune dans ces structures là crée une dépendance et donc le problème n'est pas qu'à Grande-Synthe, cela peut-être l'ADUGES à Dunkerque, c'est aussi sur Lille, ce n'est pas un problème propre à Grande-Synthe. Le problème c'est lorsque l'on parle de ce dossier là depuis 10 ans, on a l'impression qu'on est en train d'accuser les élus de la majorité de faire des choses en catimini.

Madame CHABAB :

Ces structures là sans les subventions municipales elles n'existent plus et il n'y a plus de service public, c'est juste cela.

Monsieur le Maire :

Je m'excuse de vous interrompre dans votre discussion mais j'entends ce qui est dit, moi je n'accorde pas la même importance à ce qui est dit. Il n'y a pas de transparence, vous dites qu'ils disent que, qu'ils insinuent que il n'y a pas d'associations transparentes. 5 élus sur 21 membres au conseil

d'administration il n'y a pas de transparence. Quand il y a des marchés publics d'insertion Monsieur RIAH, il y a vraiment un marché public, il y a...

Monsieur RIAH :

DK propre qui systématiquement n'a jamais gagné de marchés...

Monsieur le Maire :

Mais si, il peut l'avoir car il y a des lots.

Monsieur RIAH :

Non car la Régie de Quartiers propose toujours des prix inférieurs. La CRC dit, car il ne faut pas avoir peur de parler de ces sujets là...

Monsieur le Maire :

Mais je n'ai pas peur.

Monsieur RIAH :

Non mais on a l'impression que l'on accuse mais ce n'est pas une accusation. La CRC sur DK propre dit que la Régie de Quartiers propose systématiquement des prix très faibles. Mais la Régie de Quartiers elle dispose d'une maison de la commune, elle dispose du personnel de la commune, tous ces avoirs en nature et d'ailleurs le rapport de la CRC dit qu'il faut valoriser dans le compte administratif toutes ces choses que l'on donne en nature. A Grande-Synthe c'est l'une des rares communes en France où l'on donne à beaucoup d'associations des équipements municipaux à disposition, s'ils devaient louer chez le privé, ils payeraient des loyers exorbitants mais nous on le met à disposition gratuitement. Donc la Régie de Quartiers, par exemple, ne paye pas son loyer...

Monsieur le Maire :

Monsieur RIAH c'est vrai pour beaucoup d'entreprises d'insertion qui ne payent pas leur loyer parce qu'elles sont hébergées quelque part. Nous on a la Régie de Quartiers mais il y a Flandre Création qui ne paye pas non plus de loyer ailleurs.

Monsieur RIAH :

C'est ce que je dis.

Monsieur le Maire :

On fait des marchés publics ouverts à des entreprises d'insertion ce qui est possible.

Monsieur RIAH :

Ce sont toutes des structures satellitaires et il n'y a pas que Grande-Synthe.

Monsieur le Maire :

Eco Flandre est une entreprise d'insertion qui n'est pas la Régie de Quartiers donc il y a un marché public et on attribue des lots à différentes entreprises d'insertion.

Monsieur RIAH :

Oui mais la Régie de Quartiers quand elle a un déficit comme l'autre jour où elle a eu un vol de 30 000 euros, on a comblé son déficit alors qu'une société si elle a un déficit elle n'aura rien donc là on fausse la concurrence, c'est ça que je suis en train de vous dire.

Madame CHABAB :

La société sollicite les actionnaires.

Monsieur le Maire :

Bien sur.

Madame CHABAB :

Une association qui a une mission de service public sollicite le conseil municipal.

Monsieur RIAH :

Si toi tu te casses une jambe tu peux aller à l'hôpital pour te faire soigner mais lui s'il se casse la jambe il ne peut pas...

Monsieur le Maire :

Je voulais revenir sur ce rapport pour dire ce que j'en pense aussi. D'abord vous le disiez Monsieur RIAH il n'y a pas de mauvaise gestion de la commune et c'est quand même un regard extérieur qui vient approuver les comptes. Et d'ailleurs le percepteur a reçu lui aussi le mandat de tous ces comptes pour la même période cela veut dire qu'il n'y a pas de détournement...

Monsieur FRAGA :

Je tiens à vous signaler que vous avez des rappels aux droits...

Monsieur le Maire :

Oui d'accord il y a quelques erreurs d'imputation qui ont été corrigées depuis...

Monsieur FRAGA :

Ca c'est une belle malhonnêteté intellectuelle.

Monsieur le Maire :

Mais non !

Monsieur FRAGA :

Encore une belle pirouette intellectuelle.

Monsieur le Maire :

Monsieur FRAGA s'il y avait des magouilles...

Monsieur FRAGA :

Je vous ai dit que...

Monsieur le Maire :

Monsieur FRAGA stop vous avez eu votre temps de parole, c'est moi qui donne la parole et là pour vous c'est terminé vous l'avez eue assez longtemps. Comme vous avez eu votre temps de parole vous ne commentez pas. Car les débats doivent se faire et il y a encore d'autres points à l'ordre du jour. S'il y avait eu des détournements j'aurais été mis en cause dans ma gestion et je risquais d'aller devant les tribunaux, mais ce n'est pas le cas, dans la gestion de la commune, il n'y a pas de magouilles quoi que vous en disiez il n'y a pas de mauvaise gestion de la commune. Vous me rendez responsable de l'augmentation de la précarité de la population, je ne vous ai pas beaucoup vu Monsieur FRAGA dans les manifestations, pour lutter contre la fermeture de TOTAL, pour lutter contre la fermeture d'EUROPIPE ou pour lutter contre...

Monsieur FRAGA :

Je vous ai expliqué pourquoi tant que nous ne serons pas dans les conditions et dans les conseils d'administration...

Monsieur le Maire :

Stop.

Monsieur FRAGA :

Il est hors de question que je travaille gratuitement pour vous CAREME vous avez assez d'argent.

Monsieur le Maire :

Ce n'est pas parce que vous êtes ou non dans une commission d'administration que vous ne pouvez pas vous battre pour empêcher la fermeture d'entreprises sur l'agglomération Dunkerquoise.

Monsieur FRAGA :

Je...

Monsieur le Maire :

Non Monsieur FRAGA vous n'avez pas la parole. Moi ce qui m'intéresse dans le rapport de la CRC c'est de savoir si la ville est bien ou mal gérée. Il n'y a pas de détournements où quoi que ce soit derrière. Les procédures du marché public sont respectées, les imputations sont très bonnes il y a quelques problèmes derrière. Après ils viennent critiquer les choix politiques et là cela pose problème et pour moi ce n'est pas le rôle de la chambre régionale des comptes et de la cour des comptes en France de faire un rapport sur les piscines par exemple. Ce n'est pas à eux de décider si dans une ville il faut une piscine ou pas mais c'est de la responsabilité des élus locaux.

Monsieur FRAGA :

Je...

Monsieur le Maire :

Vous n'avez pas la parole Monsieur FRAGA point barre et vous n'aurez plus la parole. Faire une piscine ce n'est pas de la responsabilité de la cour des comptes et elle dépasse ses prérogatives et aujourd'hui ce que dit la cour des comptes c'est repris en exemple partout et on devrait se plier à ses exigences, moi l'exigence elle est démocratique Monsieur FRAGA et ce sont les habitants qui décident ce qu'ils veulent. Moi j'ai un projet qui est clair, un engagement qui est clair avec la population et j'ai fait tous les engagements sur lesquels nous étions élus et ce sont les habitants qui décident et point barre ce ne sont pas des magistrats de la cour des comptes. Je n'irai pas beaucoup plus loin sur ce rapport, ils disent que la précarité augmente mais d'un autre côté ils nous critiquent parce que l'on a trop de personnel dans notre collectivité, donc je dois arrêter d'avoir du personnel. Augmenter la précarité dans la ville je me suis battu et j'ai été le seul maire à faire un recours au conseil d'Etat contre la suppression des emplois aidés, et bien oui, parce que pour certains un emploi aidé est un pied à l'étrier, c'est un pied dans l'emploi et peut-être le début de quelque chose.

Monsieur FRAGA :

Monsieur FRAGA intervient mais c'est inaudible.

Monsieur le Maire :

Arrêtez Monsieur FRAGA

Monsieur RIAH :

Il y aura le débat d'orientation budgétaire on en parlera après.

Monsieur le Maire :

Moi je fais tout ce qui est dans mes compétences pour me battre contre cette précarité et là Monsieur RIAH l'a bien noté j'essaie de faire en sorte que les personnes aient un minimum de dignité par le loyer, par l'énergie et d'ailleurs c'est pour cela que j'ai annoncé au mois de janvier que nous allons travailler sur l'expérimentation d'un revenu de base à Grande-Synthe car c'est une des réponses pour lutter contre la précarité. Voilà tout ce que voulez dire sur ce budget mais ils critiquent aussi nos dépenses en matière scolaire, ils disent que l'on a 7,9 millions d'euros par an en fonctionnement pour les écoles de Grande-Synthe et ils viennent nous critiquer sur ce champ là. Moi je dis non, 7,9 millions c'est bien, c'est bien que l'on investisse et que l'on donne en fonctionnement 7.9 millions d'euros par an dans les écoles de la ville, dans le scolaire et le périscolaire parce que c'est un choix politique et la CRC peut dire ce qu'elle veut sur cela je continuerai à faire ce choix là. C'est le choix politique et non pas celui d'une cour de me dire quelle politique je dois mener ou non. Moi ce rapport je le trouve bien car il a vérifié les comptes de la commune de 2012 à 2017, il a commencé au début de l'année 2017 puisqu'il fait référence à des dépenses de l'année 2017. On a clos le débat, on doit juste prendre note que le rapport a été transmis.

B. PROGRAMMATION

1. Fonctionnement du Centre d'Initiation à l'Environnement – Demande de fonds à la CUD – année 2018

RAPPORTEUR : Sylvain MAZZA

Un fonds de concours est sollicité auprès de la Communauté Urbaine de Dunkerque au titre de l'intervention financière de celle-ci pour le « fonctionnement du Centre d'Initiation à l'Environnement » conformément au programme de travail 2018.

Le fonds de concours sollicité auprès de la Communauté Urbaine de Dunkerque pour la réalisation de ce programme s'élève à 21 841,00 euros.

Où ce qui précède et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter un fonds de concours de 21 841.00 euros, auprès de la Communauté Urbaine de Dunkerque, dans le cadre de la participation de la ville de Grande-Synthe à la démarche d'éducation à l'environnement de l'agglomération dunkerquoise.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

VOTE	
Pour	31
Contre	0
Abstention	0

2. Approbation de la convention de projet entre Lumiwatt, Cd2e et la ville de Grande-Synthe

RAPPORTEUR : Jean-Christophe PLAQUET

De nombreux projets dans les Hauts-de-France sont équipés en énergies renouvelables de toutes sortes sans qu'une réelle exploitation des données de production en soit faite.

La vocation de l'association Lumiwatt a pour but de faciliter l'appropriation de l'usage et des performances des énergies renouvelables.

Le projet porté par le Cd2E, via l'association Lumiwatt, vise à mettre en place une plateforme accessible pour tous regroupant une vingtaine de sites producteurs d'énergies renouvelables. Ce projet permet de prouver la performance des EnR en région Hauts-de-France et de mettre à jour une base de données conséquente pour donner plus de visibilité aux futurs maîtres d'ouvrages.

Deux installations situées à Grande Synthe sont propices et proposées à ce projet. L'installation sur les tribunes du stade Deconinck représentant 499m² de verre photovoltaïque et celle au Stadium du Littoral représentant 700 m² de membranes photovoltaïques.

Les engagements mutuels d'ordre technique sont repris dans une convention de projet.

Cette convention a une durée d'engagement de 3 ans, à compter de sa signature.

Les engagements réciproques se font à titre gracieux.

Où ce qui précède et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

APPROUVE la convention de projet entre Lumiwatt, Cd2E et la Ville de Grande-Synthe.

DONNE à Monsieur le Maire toutes délégations nécessaires pour la mise en œuvre de cette convention de projet.

VOTE	
Pour	30
Contre	0
Abstention	0

Monsieur Thomas FRAGA quitte la séance du conseil municipal

Monsieur le Maire :

C'est juste pour que l'on regarde la capacité à faire du photovoltaïque, de l'énergie solaire sur la région. Ils mettent des capteurs pour voir ce que cela capte par an et faire une base de données. Il n'y a pas d'engagement ils vont juste mettre un capteur. Vous la votez ?

Monsieur RIAH :

Oui.

Monsieur le Maire :

Merci beaucoup.

C. CONTRATS -MARCHES

1. Etat récapitulatif des marchés lancés en procédure adaptée depuis le 20 décembre 2017

RAPPORTEUR : Olivier BERTHE

Dans le cadre de l'article L2122-22 alinéa 4 du code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) modifié en application de l'article 10 de la loi n°2009-179 du 17 février 2009 pour l'accélération des programmes de construction et d'investissement publics; Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'il a reçu délégation lors de la séance du Conseil Municipal du 9 avril 2014 afin de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget.

Monsieur le Maire dresse donc l'état récapitulatif des marchés et avenants conclus en procédure adaptée à compter du 20 décembre 2017.

Le Conseil Municipal,

PREND ACTE de la liste des marchés publics attribués par la ville de Grande-Synthe depuis le 20 décembre 2017.

D. FINANCES

1. Débat d'Orientation Budgétaire BP 2018

RAPPORTEUR : Martial BEYAERT

Il est rappelé à l'assemblée qu'en application des dispositions prévues aux articles 11 et 12 de la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la république codifiées à l'article L2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, un débat sur les orientations générales du budget doit avoir lieu au Conseil Municipal dans les deux mois qui précèdent l'examen et le vote de celui-ci. Une analyse financière rétrospective ainsi qu'une étude prospective sont donc proposées à l'assemblée afin d'alimenter le débat et d'expliquer le cadrage financier proposé pour 2018.

Il convient de souligner que la loi NOTRe (nouvelle organisation territoriale de la République) du 7 août 2015 prévoit de nouvelles dispositions. En effet le DOB s'effectue sur la base d'un rapport élaboré par le Maire sur les engagements budgétaires, les engagements pluriannuels, ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. De plus dans les communes de plus de 10 000 habitants, le rapport comporte en outre une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs. Ce rapport précise notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des avantages en nature et du temps de travail. Ce rapport donne lieu à un débat au conseil municipal, il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique.

Où ce qui précède et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal.

PREND ACTE de la tenue du débat relatif aux orientations budgétaires.

Monsieur le Maire :

Je laisse la parole à Martial BEYAERT.

Monsieur BEYAERT :

Monsieur le Maire,

Mesdames, Messieurs les élus,

Mesdames, Messieurs,

En préparant mon intervention de ce soir afin de vous présenter notre Rapport d'Orientations Budgétaires, j'ai relu, comme à l'accoutumée celui de l'année n-1 et force est de constater que j'aurais pu reprendre malheureusement mot pour mot mon discours de l'année passée.

La gouvernance a changé mais les inquiétudes restent les mêmes, les recettes n'ont pas changé.

Pour rappel, je défendais l'année passée ces actrices incontournables que sont les collectivités locales tant au niveau du développement économique par la force des investissements qu'au niveau de laboratoires d'expérimentations citoyennes.

Affaiblir les collectivités locales, c'est affaiblir notre pays, c'est affaiblir le vivre ensemble, c'est affaiblir les solidarités.

En restant sur le dogmatisme de la restriction de la dette publique sans avoir le courage de faire participer ou très peu ceux qui récoltent les fruits de la croissance.

En demandant toujours et toujours aux collectivités de réduire leurs dépenses, de rogner sur les effectifs, en contraignant les collectivités de ne vivre que de dotations réduites et de compensations financières non évolutives ; le gouvernement ne nous adresse pas un message optimiste.

Une autre voie est possible, c'est celle que nous défendons, celle de l'initiative locale qui doit servir d'exemple et se répandre partout, celle de solidarités nouvelles comme la mise en place d'un revenu universel qu'a proposé le candidat socialiste à la dernière présidentielle – 8 départements sont prêts à mettre en place cette expérimentation, nous allons ici à Grande-Synthe étudier la faisabilité à l'échelle locale.

L'année passée, je disais également

A nous d'inventer l'avenir, à nous de le construire.

A nous de réfléchir au monde que nous voulons laisser à nos enfants.

A nous d'agir pour le rendre meilleur, plus juste, plus écologique, plus solidaire.

C'est ce que nous essayons de faire et réalisons au niveau local

C'est ce pourquoi nous nous sommes engagés.

Je ne vais pas, bien entendu, vous faire la lecture des 22 pages de notre rapport d'orientation budgétaire 2018 mais relever avec vous ce soir quelques éléments importants et significatifs.

Je ne voudrais pas commencer sans remercier l'ensemble des collaborateurs qui ont réalisé cet important travail et en premier lieu Mme Stéphanie FOURNIER, notre Directrice des finances, je n'oublie pas d'associer ce travail à l'ensemble des collaborateurs du service et tout particulièrement notre jeune retraitée Mme Chantal EVRARD qui est venue nous aider quelques mois dans les circonstances que vous connaissez.

Je remercie également Monsieur Mehdi BOUKKERHOU, notre Directeur Général des Services nouvellement promu, qui œuvrait déjà en tant que DGA mais encore plus aujourd'hui en tant que DGS afin que nous puissions maintenir le haut niveau de services pour nos habitants.

Quelques indicateurs pour commencer. L'évolution moyenne annuelle des taux d'imposition 2017/2018 0%, la contribution au titre du redressement des finances publiques que nous subissons est de 1 million d'euros, le montant prévisionnel des dotations et compensations à recevoir de l'Etat en 2018 est de zéro en DGF 5 396 000 euros en estimation de la DSU, la variation des dépenses de personnel prévue au BP 2018 est de – 300 000 euros, le niveau d'investissement programmé 2018 s'élève à 11 millions d'euros, notre population 23 878 habitants en 2018 (+ 212 par rapport à 2017), notre capacité de désendettement (moyenne nationale de la strate 2016 : 6,1 années) 2,7 années, le taux prévisionnel d'inflation loi de finances 2018 de 1%.

Vous noterez que nous n'avons pas voté d'augmentation des taux d'imposition depuis 2001, et que nous ne voterons pas d'augmentation pour 2018. La seule augmentation qui peut être ressentie par le contribuable grand-synthois est l'augmentation des bases qui est définie par l'Etat, à partir de la loi de

finances 2018 cette évolution des bases sera calculée sur l'inflation soit une évolution des bases de 1%. Le produit fiscal attendu pour 2018 est donc de 9,2 millions d'euros.

Donc en 2018, les taux d'imposition proposés au vote de l'assemblée délibérante seront :

Taux taxe d'habitation : 26,99%

Taux taxe foncier bâti : 19,03%

Taux taxe foncier non bâti : 114,78%

La commune sera toujours contributrice au titre du redressement des finances publiques. Alors qu'en 2016, le montant de la contribution était de 632 000 euros, en 2017 il fut augmenté de plus de 60% pour atteindre 1 020 000 euros. Pour l'année 2018 la loi de finances n'a pas prévu d'augmentation pour cette contribution elle devrait être donc avec l'écrêtement de la population de 1 million d'euros.

Les recettes de fonctionnement, je le disais en introduction, stagnent, nous pouvons le regretter.

Concernant les dépenses de fonctionnement, nous envisageons une baisse des dépenses réelles de fonctionnement de 1% par rapport à 2017 soit 650 000 euros sur l'exercice 2018.

La maîtrise des dépenses marque la poursuite des efforts de la démarche d'optimisation qui permet d'inverser la courbe d'évolution des dépenses tout en maintenant un service public de qualité. L'évolution de la masse salariale a été inversée -0.76%, les subventions versées seront maîtrisées, les dépenses de gestion seront optimisées. Ces résultats sont le fruit d'importants efforts de gestion effectués dans le cadre de la démarche de performance.

Plusieurs effets permettent de comprendre cette baisse, notamment par le non remplacement de tous les départs en retraite, d'un travail sur les heures supplémentaires, de la limitation plus importante des temporaires. Il est impératif de contenir la masse salariale, des mesures déjà appliquées seront développées pour parvenir à cet objectif, notamment le redéploiement des missions au sein d'un même service, le développement des mutualisations de services.

Concernant les subventions pour 2018 les associations ne subiront pas de baisse dans l'octroi de leurs subventions, une analyse des services associatifs et sports permettent d'ajuster au plus juste l'attribution des subventions aux nombreuses associations de la ville. Il convient de préciser que l'espace santé du littoral percevra sa subvention de fonctionnement de la Communauté Urbaine de Dunkerque à partir de 2018. En 2017, c'est presque 120 associations qui ont été subventionnées par la municipalité.

En 2018, les dépenses de fonctionnement réelles inscrites au BP diminueront, notamment par une baisse des frais financiers – 40 000 euros, - 300 000 euros en charges de personnel, - 300 000 euros au niveau des subventions simplement par la non prise en charge par la commune de la subvention de l'Espace Santé Littoral.

Pendant plusieurs années, les services ont reçu comme consigne de réduire leurs crédits de dépenses courantes, pour l'exercice 2018 il a été demandé aux services de continuer de réduire dans la mesure du possible ou tout au moins de maîtriser leurs différentes dépenses et de mutualiser les achats, ce qui a déjà été réalisé en 2017 ; de plus courant 2017 une réunion d'information sur les rattachements a été faite à l'ensemble des services ce qui nous a permis de diminuer de plus de 700 000 euros les rattachements de fin d'année.

Au niveau des intérêts de la dette ils passent de 620 000 euros en 2017 à 580 000 euros en 2018, soit une baisse de 40 000 euros et ce, même si la commune a contracté un emprunt de 1,5 millions d'euros en 2017 afin de profiter d'un taux d'intérêt très bas 0.83%. Les fonds n'ont été mobilisés qu'en début 2018 ce que nous permettait notre trésorerie afin de limiter au maximum nos frais financiers.

Concernant le redressement aux finances publiques, la ville se voit impacter une contribution importante : 1 000 000 euros pour 2018.

Il est à noter que la commune n'est pas contributrice pour le moment au Fonds de Péréquation des Ressources Intercommunales (FPIC) car nous sommes une commune éligible à la DSU ce qui nous exonère de cette contribution au niveau communautaire.

Concernant l'investissement, le financement du Plan Pluriannuel d'Investissements s'effectuera donc grâce à l'autofinancement, à l'excédent de l'année 2017, aux dossiers de subventions réalisés, et ce sans aucun emprunt prévu pour l'année 2018, ce qui permettra à la ville de continuer de bénéficier d'un stock de dettes assez faible vu sa strate.

En 2018 la collectivité devrait disposer d'un niveau d'épargne brute de 7.6 millions d'euros permettant de financer les investissements à concurrence de 11 millions d'euros hors les autres ressources propres : subventions, récupération du FCTVA, participations diverses....

Le PPI 2018 proposé est un plan d'investissements ambitieux. En effet la municipalité a la volonté de continuer ses investissements, et de maintenir en très bon état ses équipements.

Dans une volonté politique d'apporter une aide à ses administrés, la ville de Grande-Synthe a instauré des subventions d'équipement au cours des dernières années. Pour favoriser les économies d'énergie, la commune a doublé l'aide apportée par la CUD dans le cadre du dispositif REFLEXENERGIE pour ses habitants, pour aussi favoriser les modes de déplacement « vertueux » avec l'aide pour l'acquisition de vélos a été budgétée à hauteur de 50 000 euros mais victime de son succès, on a dû ajouter par DM 20 000 euros, c'est ainsi que 540 dossiers vélos ont été traités pour un montant total de 69 000 euros, ce dispositif sera donc reconduit en 2018 et sera d'ailleurs élargi aux vélos électriques car l'aide de l'Etat à compter de 2018 ne sera possible que s'il existe une aide locale pour les vélos électriques.

On retrouvera dans ces dépenses d'investissement le budget participatif, véritable outil de démocratie participative, il permet la co-décision des habitants sur les aspects très concrets de la vie quotidienne et du cadre de vie. Après le vote des habitants, 12 projets ont été retenus pour l'année 2018, le réaménagement du square Beethoven, la création d'un espace pour enfants au quartier du moulin, la plantation d'arbres à la maternelle Chabrier...

Concernant les ressources humaines, dans le cadre du débat d'orientation budgétaire 2018, les prévisions en dépenses de personnel sont à la baisse, marquant la volonté de maîtrise de la masse salariale.

Concernant la gestion de la dette, la capacité de désendettement au 31 décembre 2017 est de 2,7 années, ce qui est le signe d'une très bonne situation financière (seuil d'alerte 12 ans).

La dette est composée de 21 emprunts dont 76.21% de l'encours est adossé à un taux fixe et 23.79% au livret A, il n'y a donc aucun risque financier.

J'arrive au terme de ma présentation de ce rapport d'orientations budgétaires 2018, vous l'aurez compris il s'agit d'un budget contraint, contraint par cet environnement étatique, par cet esprit libérale qui tend à démontrer que l'état, la force publique ne doit pas être présente.

Imaginez quelques instants ce que serait notre ville sans cette force publique.

Imaginez quelques instants ce que serait notre ville sans cette force associative, culturelle.

Imaginez quelques instants ce que serait notre ville où le chômage est trop important, où la pauvreté est une triste réalité sans la force publique.

Notre monde évolue, notre monde évolue vite, l'automatisation, la robotisation feront que 30 % des heures travaillées pourraient être automatisées d'ici 2030 et même si de nouveaux emplois verront le jour, il est certain que le delta ne pourra être que négatif.

Alors plutôt que de réduire l'impact de la force publique il nous faut impérativement et ce dès ce jour inventer un monde nouveau, pas un monde utopique mais un monde basé sur de nouveaux emplois dans l'économie sociale et solidaire, dans l'économie circulaire, dans l'économie du service, des emplois non « robotisables », non dé localisables...

Il convient aussi de réfléchir également sur la répartition du travail, sur le temps de travail mais aussi sur la notion de revenu – une activité associative a-t-elle moins de valeur qu'une activité marchande, le revenu ne doit-il pas être universel ?

Voilà les défis de demain.

Vous l'aurez compris, les décisions et orientations prises par nous gouvernants auront un impact sur la vie locale, j'incite particulièrement ceux-ci à venir découvrir les initiatives et réussites locales pour que demain soit meilleur et que chacun puisse trouver sa place dans la société.

Je vous remercie de m'avoir écouté.

Monsieur le Maire :

Merci Martial.

D'autres interventions ?

Madame CHABAB ?

Madame CHABAB :

Monsieur le Maire,

Mesdames et Messieurs les élus,

Mesdames et Messieurs,

Tout d'abord, je tiens à féliciter les services pour la qualité du travail entrepris lors de l'élaboration du rapport d'orientation budgétaire.

La loi de finances 2018 a fait l'objet de beaucoup de débats et d'interrogations notamment sur l'autonomie des collectivités territoriales.

Elle est principalement marquée par l'obligation de limiter l'évolution du budget de fonctionnement à 1,2% pour les collectivités et l'obligation de désendettement par contractualisation avec l'Etat.

Une nouvelle manière de contraindre les collectivités à dépenser moins en ne ponctionnant plus directement la DGF comme c'était le cas depuis 2014, DGF que nous ne percevons plus ceci dit en passant. Ce procédé interpelle car il remet fondamentalement en cause le principe de libre administration des collectivités pourtant inscrite dans la constitution. Heureusement, Grande-Synthe n'est pas soumise à ces mesures du fait d'un budget de fonctionnement inférieur à 60 millions d'euros. Pour autant, une vigilance s'impose quant à la modification de ce plafond qui pourrait être décidée dans les années à venir.

L'allègement de la taxe d'habitation, est quant à elle pour le moment compensée par l'Etat mais l'histoire démontre que les compensations ne sont généralement pas réévaluées comme le RSA par exemple ou peuvent être même supprimées un jour.

S'agissant de la contribution au redressement des finances publiques, son maintien pour cette année reste certes à 1 million d'euros mais, là encore, notre ville n'est pas à l'abri d'une augmentation dans les années futures surtout si l'Etat ne parvient pas à résorber le déficit public.

Dans le rapport qui nous a été présenté, est mis en exergue la maîtrise budgétaire notamment des dépenses de fonctionnement avec une baisse de 300 000 euros de dépenses de personnel. Il est certes important de contenir les frais de personnel, et ces mesures prises par la ville sont bien entendues liées à la suppression de la DGF et la lourde contribution au redressement du déficit public. Pour autant, gardons à l'esprit que l'emploi local se fait de plus en plus rare et qu'il est donc important de conserver une politique d'emploi ambitieuse sur notre ville.

Fort heureusement, les contraintes budgétaires n'obstruent pas la rénovation du patrimoine municipal, réel atout pour la vie locale comme la médiathèque, l'EHPAD Zélie Quenton, le gymnase Buffon ou la création d'une voie verte. Nous nous permettons de proposer également la rénovation de l'Espace Jeunes de l'Albeck dont l'état de vétusté est important. Cet équipement reçoit de nombreux enfants et jeunes et voit son taux de fréquentation augmenter. Il pourrait être opportun d'étudier la faisabilité de cette demande.

Au-delà d'une présentation d'orientation budgétaire soumise aux contingences comptables, c'est bel et bien la ville de demain que nous devons questionner aujourd'hui : sa vision, sa gestion, ses marches de manœuvre, son ambition, ses envies ... face à une société de plus en plus fragilisée et qui doit faire face à la destruction du code du travail, la remise en cause des acquis sociaux aujourd'hui publics demain privés, l'augmentation de la CSG, la baisse des retraites, la réforme de l'allocation chômage, la baisse des APL. Une société de plus en plus fragilisée et que l'on oppose les uns aux autres comme le secteur public et privé, les générations, les riches et les pauvres, les hommes et les femmes, les origines ethniques, les quartiers, le rural et l'urbain.

Ses oppositions constantes nourrissent les rancœurs et endorment les esprits, appauvrissent les initiatives et renforcent les inégalités. Nous devons être vigilants car Grande-Synthe est un terrain fertile du fait de la pauvreté de la population.

Alors comment répondre demain aux attentes des habitants qui se retourneront de plus en plus vers les communes, des communes compressées par des mesures budgétaires drastiques imposées par un Etat à l'esprit Jacobin, soif de pouvoir centralisateur ? Comment s'assurer d'un traitement juste et équitable envers nos administrés ?

Il est fort possible que seule la résilience et la combativité, aussi bien citoyenne que communale puisse répondre à ces enjeux et faire front à cette société de plus en plus divisée dont nous ne voulons pas mais plutôt d'une société de plus en plus rassemblée ! Tel serait le dessein des villes de demain !

Merci de votre attention

Monsieur le Maire :
Monsieur RIAH ?

Monsieur RIAH :

Moi je vais être court parce que le débat d'orientations budgétaires les éléments que l'on a sont repris dans le rapport de la CRC au niveau de tout ce qui est gestion financière donc comme cela se rejoint je ne vais pas faire les mêmes remarques. Je ne remets pas en cause votre gestion, si on gèrait mal avec tout ce potentiel fiscal, c'est qu'il y aurait un problème. Moi je ne connais pas beaucoup de ville en France qui sont mises sous tutelle car toutes les communes quand elles font un budget elles sont obligées d'équilibrer leur budget donc il n'y a pas de déficit, il y a des villes qui sont endettées mais bon je n'ai pas vu de villes qui sont sous tutelle parce qu'elles auraient mal géré leur budget. La question c'est plus sur l'efficacité de nos politiques et moi quand je vous entends j'ai l'impression que je distribue, un peu comme dans les pays du tiers monde qui ont du pétrole par exemple on distribue et le malheur de ces pays là c'est qu'ils ont de la richesse mais ils n'évoluent pas et les pays qui n'ont pas ces richesses minières ils innovent comme ils n'ont pas ces richesses minières cela les booste à trouver, à créer des richesses autrement. Et ici comme on a ce potentiel fiscal là chaque année on ne fait que reconduire des choses sans savoir si c'est valable ou pas. Et d'ailleurs j'ai noté ce que vous avez dit tout à l'heure Monsieur BEYAERT sur les associations vous avez dit : « on ne baissera pas les subventions aux associations ». On n'a pas à baisser ou à augmenter. Si l'association demande une subvention soit j'approuve son projet soit je ne l'approuve pas. Donc si demain aucune association ne me demande une subvention je n'ai pas à leur donner, c'est vraiment une démarche de l'association. Vous vous avez dit je vous cite : « on ne diminuera pas » et si demain il y a des associations qui ne veulent pas de subvention, vous allez quand même donner ? Donc vous êtes dans une logique de distribution sans regarder et se dire ah tiens cette association son projet m'intéresse. Cette association l'année dernière je lui ai donné tant mais je ne vois pas de résultats, je ne cautionne plus certaines pratiques. Voilà c'est ça mais si c'est juste pour dire on va reconduire. C'est super les gens vont être contents et chaque année ils vont reconduire une demande de dossier et vous allez leur donner. On n'est pas là pour distribuer de l'argent. On est vraiment là pour avoir une politique. Et d'ailleurs la dernière fois avec Monsieur WALLYN on avait eu ce débat sur les associations, vous en êtes témoin, j'avais demandé est-ce qu'il y a encore des subventions de démarrage, on m'a dit non il n'y en a pas et là il y a une association qui se crée sur le Puythouck cette association a demandé une subvention démarrage et je ne la vois pas, elle n'est pas aujourd'hui à l'ordre du jour alors que la personne a rencontré Monsieur WALLYN et il lui a demandé une subvention de démarrage, donc c'est bien ce que je dis il y a une politisation de nos associations et je le regrette. C'est pour cela que je suis opposant parce que si je vote tout votre budget cela veut dire que je ne suis plus opposant et je dois être clair envers moi-même et clair envers mes électeurs, je suis totalement d'accord avec votre politique à ce moment là je rejoins la majorité et je vote tout. Donc si je ne vote pas c'est que je ne partage pas. Il y a des choses qui sont bien comme les ateliers populaires, les jardins en bas des immeubles ça c'est des bonnes choses et je l'approuve mais la politique en générale de la majorité je ne l'approuve pas c'est pour cette raison que je suis dans l'opposition. Autre point dont Madame CHABAB a parlé notre dépendance à l'extérieur c'est-à-dire que certes on a un gros potentiel fiscal, on dépend beaucoup des décisions de l'Etat et le contexte international, Européen et national fait que un jour ou l'autre on peut se retrouver face à des grosses difficultés, mais pour le moment on n'est pas trop impacté par rapport à d'autres communes. Autre remarque, quand on veut vraiment regarder la qualité d'une gestion c'est par rapport aux moyens et ce que l'on fait avec ces moyens là. Si demain j'ai une institutrice qui a une classe et qu'elle n'a que des cahiers et que chaque élève n'a qu'un stylo et qu'ils n'ont pas d'ordinateur, qu'ils n'ont rien, peu de moyens mais qu'il y a 100% de réussite sur tel examen je dirais chapeau parce qu'avec peu de chose elle a fait de belles choses car tous les élèves savent lire et écrire. Par contre si demain je mets du numérique dans toutes les salles de classe et que tout le monde a des tablettes pour pas que le sac à dos soit trop lourd je mets un tableau numérique, ok c'est bien j'ai investi dans l'action éducative, l'action sociale mais si au final 50% des élèves qui arrivent en 6^{ème} ne savent pas lire alors là il y a un échec. Vous vous êtes dans une logique purement comptable mais pas dans une logique où l'on regarde si cela marche ou pas, est-ce qu'il ne faut pas changer ? C'est là-dessus que je ne suis pas trop d'accord. Après je voulais dire aussi comme on l'a dit que vous êtes plus que dans la rétrospective que dans la prospective il faut d'abord partir d'une photo sociale pour connaître vraiment les besoins de nos habitants. Et je terminerai en disant que je trouve que notre ville se ghettoïse, cela n'engage que moi, je trouve que la violence augmente et ce que l'on a vécu il y a deux semaines le montre car il y a de plus en plus de trafic dans les quartiers puisque les gens ne peuvent pas avoir, aujourd'hui si vous ramenez un jeune avec un bac +5 il n'est pas un modèle pour notre jeunesse. Celui qui va dealer et avoir une voiture à 25 000 euros il sera un super modèle et c'est cela qu'il faut changer. Je suis né à Grande-Synthe, j'ai grandi dans les quartiers et je rencontre ces jeunes là. Moi j'ai peur pour mes propres neveux qu'ils tombent sur des gens qui les attirent et on a vu dans la presse combien

de jeunes à Grande-Synthe quand ils avaient été arrêtés par la police avec des sommes importantes car ils se disent qu'ils peuvent avoir facilement de l'argent. Le jeune a une voiture de 21 000 euros alors qu'une personne qui a travaillé 30 à 40 ans jamais il ne pourra se payer ce genre de voiture. Donc la question de la sécurité elle est primordiale, c'est-à-dire que notre jeunesse à Grande-Synthe il n'y a pas que cela et on sait très bien qu'à Saint-Jacques il y a beaucoup de trafics et ce n'est pas pour rien que c'est là qu'il y a eu la scène de crime la semaine dernière. Cette pauvre personne est décédée, c'est un drame mais il faut aussi parler de la sécurité de nos concitoyens de ce qui se passe dans notre commune parce que la précarité et la violence peuvent faire de gros dégâts et je ne cherche pas à stigmatiser car je suis de Grande-Synthe et je suis un jeune de quartier, j'ai grandi dans cette ville, dans cette précarité d'une famille issue de l'immigration, d'une famille pauvre et je n'ai pas de honte à le dire, mais ces problèmes existent et ce n'est pas la peine d'essayer de les cacher. Ça c'est un gros mal être dans notre commune. Juste un dernier mot, on peut saluer la CUD par rapport à ce que je disais sur la gestion car on a la gratuité des transports en septembre 2018 et c'est une bonne chose. Comme vous avez dit cela dépend de nos politiques. Par exemple Monsieur BEYAERT dit « on n'a pas augmenté les impôts » et bien heureusement vous n'augmentez pas les impôts parce que certes ils n'ont pas augmenté en pourcentage mais par rapport à la moyenne nationale on est largement au dessus de la moyenne nationale, donc moi si j'avais été dans la majorité j'aurais baissé les impôts et trouver comme l'a fait Monsieur VERGRIETTE pour les transports d'autres solutions financières. Moi j'aurais baissé les impôts pour redonner du pouvoir d'achat à nos personnes âgées qui je pense c'est elles qui seront le plus impactées.

Monsieur le Maire :

Martial pour quelques réponses puis je rajouterai un mot.

Monsieur BEYAERT :

Juste quelques éléments. Je voulais vous remercier pour vos interventions constructives. Madame CHABAB je rejoins vos propositions et ce que vous avez dit sur la politique générale. Concernant la rénovation de nos bâtiments, c'est vrai que l'on a un beau patrimoine mais c'est un patrimoine qui est vieillissant. J'ai eu l'occasion de faire le tour avec le service de l'ensemble des équipements sportifs de la ville et c'est vrai qu'il va falloir à l'avenir penser sur un plan pluriannuel de financement car c'est vrai que l'on a beaucoup de bâtiments qui deviennent âgés puisqu'ils ont tous une trentaine d'années et on sait que la durée de vie d'un bâtiment public est de 30 ans. C'est vrai qu'on s'y attache car il y a des rénovations pluri annuelles sur ces équipements et il faut faire un constat de cela. Je rejoins Monsieur RIAH sur une chose c'est vrai que notre territoire doit être un territoire d'innovation. On doit avoir une dynamique innovatrice car il y a plein de projets qui doivent se monter. On doit passer d'un territoire industriel à un territoire d'innovation et c'est ce que j'ai essayé de dire tout à l'heure. On doit aller vers l'économie circulaire, on doit aller vers l'économie sociale et solidaire, on doit créer de l'emploi qui n'est pas délocalisable, qui n'est pas robotisable. Ce sera l'enjeu de demain et c'est vrai que là-dessus il y a une marge de progression, il y a énormément de travail et moi je vous rejoins tout à fait sur cet aspect qui est positif et qui va de toute façon, qu'on le veuille ou non, qui va nous arriver en pleine figure car on sait très bien que le fleuron de l'industrie qui embauchait je ne sais pas combien de milliers de personnes à l'époque entre 12 et 14 000 pour une entreprise comme SOLLAC dans les bonnes années on sait très bien qu'aujourd'hui c'est fini et que dans les années à venir cela sera de moins en moins vrai. Sur les subventions aux associations ce n'est pas une aubole lorsque l'on donne une subvention à une association sportive ou culturelle, ce n'est pas une tractation politique. Vous savez, vous aviez sur votre liste des gens qui sont présidents de clubs et ils n'ont pas connu de baisse de leur subvention, moi ce sont des gens avec qui j'ai des rapports très courtois. S'il y a ce niveau de subvention aux associations c'est aussi parce que l'on a des exigences envers nos associations. La première est de mettre en place une tarification abordable parce que l'on sait très bien que si les prix des cotisations étaient élevés on n'aurait pas ce nombre de licenciés. Même si on a mis le pass'sport en place, même si on a une politique volontariste d'accès au sport, l'argent reste toujours un frein. Les clubs sportifs sont aussi de plus en plus des relais ces enjeux politiques. Moi je ne vois plus aucun club sportif à Grande-Synthe qui ne s'occupe pas d'encadrement, d'éducation alors c'est de l'extra sportif, vous allez me dire et ce n'est pas leur but premier car leur but premier ce serait de faire de la compétition ou du sport loisir. Mais moi je vois plein d'initiatives intéressantes et que l'on pourrait dupliquer et c'est ce que je disais tout à l'heure aussi que l'on pourrait dupliquer à l'ensemble du territoire quand je vois les clubs sportifs faire de l'éducation quand des enfants font des mauvais gestes ou ont des mauvais comportements, il y a un permis à points dans certains clubs et ils ne peuvent plus participer aux compétitions, lorsqu'ils font de bons gestes et qu'ils ont de bons comportements ils peuvent revenir en compétition. Lorsqu'ils sont déscolarisés il y a une obligation de reprendre une formation ou de

repandre un cursus scolaire, on a cette chance sur Grande-Synthe que beaucoup de clubs mettent cela en avant et ont bien compris aujourd'hui que leur rôle est de dépasser le cadre sportif. Voilà ce que je souhaitais vous dire, attention s'il vous plaît aux assimilations, on ne peut pas dire que parce que malheureusement il y a eu un fait divers tragique sur Grande-Synthe que c'est une zone de non droit et que ce sont des zones qui se dégradent. Il y a parfois des phénomènes de déplacement liés aux stupéfiants ou à de la déshérence, cela se déplace sur la ville. On avait des quartiers plutôt calmes à un moment sur lesquels les tensions sont un peu plus vives aujourd'hui, ce n'est pas pour cela que Grande-Synthe est une zone de non droit. vous savez moi j'ai été très en colère et je finirai par cela, on a eu un conflit interne à l'ASAG j'ai rencontré à 4 ou 5 reprises les dirigeants, les opposants pour essayer de faire une concertation, mon premier message a été de leur dire que je ne ferai pas d'ingérence dans leur club puisque le club est indépendant, par contre, lorsque l'on arrive à un point où les clubs sont proches de la fermeture, parce qu'il y a des difficultés, et bien on a pris nos responsabilités et on a travaillé ensemble pour que ce club se remette en route. Et j'ai été très attristé et c'est à cela que je voulais en venir, j'ai été très attristé de l'ampleur médiatique que ce conflit interne a pu prendre, on a eu l'ensemble des médias locaux qui se sont emparés de cette micro affaire, on a eu des médias régionaux qui sont arrivés avec 3 caméras et qui ont exacerbé les tensions et j'ai eu très peu de médias et en fait il n'y a eu qu'une seule journaliste qui est celle de la Voix du Nord, et je vais la nommer c'est Estelle JOLIVET qui est venue lorsque les matchs ont pu reprendre, qui est venue lorsque c'était positif, qui est venue lorsque des jeunes se sont pris en main, qui ont remis en route le club en peu de temps, en une semaine car il faut savoir que s'il y avait 2 ou 3 journées de non match, le club était exclu de la Fédération Française de Football, on a eu qu'une seule journaliste qui est venue à ce moment là et les autres médias nous ont oubliés. Là je suis en colère car lorsque les choses vont mal c'est facile de venir sur un territoire et de stigmatiser par contre lorsqu'il y a des initiatives locales, par contre quand il y a des jeunes qui reprennent le flambeau et qui se disent mon club de quartier je ne veux pas qu'il ferme même s'ils ne veulent pas être président, même s'ils ne veulent pas être dans le conseil d'administration ils y sont par la force des choses car ils ont repris le club, et bien ils viennent donner un coup de main et je pense que c'est ce côté positif je ne vais pas jusqu'à dire qu'il faut avoir la positive attitude, comme le disent les jeunes mais on doit aussi montrer qu'il y a des initiatives qui marchent sur notre ville, que l'on est un territoire d'intérêt. Voilà les quelques éléments de réponses que je voulais vous donner.

Monsieur le Maire :

Merci je veux juste ajouter 3 petits points. C'est une que vous avez abordée et que j'entends souvent : vous auriez pu baisser les impôts. Mais il faut voir la portée que cela peut avoir de baisser les impôts. Aujourd'hui il n'y aura plus d'impôts, donc cela n'aura plus rien à voir. Sauf qu'il n'y a pas une ville qui offre des bourses scolaires comme la ville de Grande-Synthe, c'est une redistribution de l'impôt et c'est vieux car cela fait 40 ans que cela existe, il n'a pas une ville qui a des prix d'entrée à la piscine aussi faible que cela c'est une manière de redistribuer l'impôt à la population pour qu'elle en bénéficie, c'est vrai de la carte culture, c'est vrai du pass'sport, c'est vrai de la gratuité de la médiathèque, c'est vrai du prix au spectacle, c'est vrai du prix au Varlin, c'est vrai des cantines scolaires, combien de villes offrent des repas à 0,45 centimes ou à 1,85 euros pour les personnes qui n'ont pas de difficultés sociales, le prix des centres de loisirs et on pourrait continuer la liste, c'est une manière de redistribuer l'impôt On peut le décider de le baisser mais pour moi cela a des conséquences. A l'époque on baissait aussi la recette de la taxe professionnelle. La vérité c'est que l'on redistribue, on donne plus que ce que les gens paient en taxe d'habitation, voilà c'est une première remarque. La deuxième, Madame CHABAB, vous avez dit que l'on demande de plus en plus aux communes et c'est vrai, et on demande de plus en plus aux communes de se substituer à l'Etat et on ne peut pas le faire car ce n'est pas dans nos prérogatives et on ne peut pas parce que nous n'avons pas les moyens puisqu'on nous retire de plus en plus de moyens. Ca aussi il faut faire prendre conscience qu'il y a des choses qui ne dépendent pas de la collectivité et vous parliez de l'emploi tout à l'heure, on a des actions locales à mettre en œuvre mais la concurrence internationale dans laquelle on est fait que c'est très difficile sur le territoire. Autre chose qui rejoint cette thématique, là tout à l'heure on parlait de richesse et de pauvreté et il y a un rapport qui est sorti la semaine dernière en 2017 le 1% des personnes les plus riches de la planète s'est accaparé de 87% des richesses qui ont été créées en 2017. C'est là que cela ne va pas mais vraiment ce n'est pas du dogmatisme et donc 87% des richesses créées dans le monde ont profité à 1% des habitants de ce monde. Et tant que l'on ne réglera pas ça, tant que l'on n'aura pas une répartition des richesses qui soit autre dans notre pays et partout dans le monde donc on suivra cette politique libérale on accentuera la pauvreté avec tous les risques qui suivront derrière et ça ce sont des choses que je n'entends jamais parler nulle part et c'est là que l'on doit faire de l'éducation populaire pour éviter de dire aux agriculteurs, oui mais ce n'est pas normal vous n'avez pas le même statut que

les cheminots, ça aussi dans l'état d'esprit d'opposer les professions les unes aux autres il faut résister à cela car c'est ça qui crée derrière l'instabilité, la forme de délinquance regarder l'autre en chien de faïence car il a plus d'avantages que moi et tout le monde bénéficie du chemin de fer en France. Je ne suis pas au nouveau parti anti capitaliste mais Olivier avait parfaitement raison jeudi soir à la télé. Voilà les 3 petits points que je voulais appuyer pour la présentation de ce débat budgétaire.

Monsieur RIAH :

Je voulais faire juste une dernière remarque. Quand j'ai parlé de la baisse des impôts j'ai dit moi je ne suis pas dans la majorité donc j'aurais fait autrement. Je ne dis pas que ce que vous faites ce n'est pas bon mais ce que je veux dire c'est que l'un ne va pas sans l'autre. Deuxièmement je ne stigmatise pas la population, il y a des phénomènes ça aussi ça fait partie des associations le manque de démocratie dans les associations, ça il n'y a rien qui est fait là-dessus car il y a des associations qui reçoivent d'énormes subventions. Il n'y a pas de démocratie, il y a des associations qui ne font jamais d'assemblée générale alors qu'elles ont des subventions. Et là la commune a le droit de le demander si vraiment il y a une vie démocratique au sein d'une association. Ensuite c'est pour cela que tout à l'heure j'ai fait une comparaison avec les pays pétroliers car ces pays distribuent jusqu'au jour où ils ont des guerres alors là ils commencent à mettre des taxes, car avant tout était gratuit, la question n'est pas dans la gratuité. Juste 2 dernières remarques sur l'analyse des besoins sociaux. Là vous me l'avez communiquée et il date de 2014...

Monsieur le Maire :

Le suivant est en cours...

Monsieur RIAH :

Oui mais selon le décret c'est chaque année donc chaque année, il faut refaire la photographie. Pourquoi je vous dis diminuer les impôts c'est une bonne chose, c'est parce que la population de Grande-Synthe est une population vieillissante, ils n'ont pas d'enfants qui vont à l'école. Donc eux qui vont d'abord être massacrés par la politique de MACRON, donc cela serait une bonne chose pour eux. Ils ne sont pas nombreux les gens à payer une taxe d'habitation enfin si quand même mais par rapport à d'autres communes ce n'est pas énorme. Comme je l'ai dit ce sont des choix et après je vous rejoins sur ce que vous dites au niveau de l'international, je voulais l'évoquer mais bon ce n'est pas le rôle d'un conseiller municipal, mais pour moi on va droit dans le mur au niveau international et HOLLANDE disait que l'ennemi c'était la finance mais bon voilà il n'y a pas d'ennemi et surtout moi je l'ai dit au tout début du conseil municipal, j'en veux beaucoup aux médias car chaque jour on nous sort une polémique et pendant ce temps là les lois passent, il n'y a pas de débats, il n'y a rien, on n'éduque pas le peuple.

Monsieur le Maire :

Si on les éduque mais dans une autre orientation.

Monsieur RIAH :

Il faudrait travailler sur les médias alternatifs car là on va droit dans le mur.

Monsieur le Maire :

Je suis d'accord

2. Demande de dotation de soutien à l'investissement public local 2018

RAPPORTEUR : Martial BEYAERT

L'article 157 de la loi de finances pour 2018, pérennise la dotation de soutien à l'investissement public local créée par la loi de finances 2016 et reconduite par la loi de finances pour 2017. En 2018, la dotation s'élève à 665 millions d'euros en autorisations d'engagement et 481.3 millions d'euros en crédits de paiement.

La dotation a vocation à soutenir les projets des communes et des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre dans des domaines prioritaires qui sont semblables à ceux qu'énonçait la loi de finances pour 2017 et auxquels s'ajoutent la création, la transformation et la rénovation des bâtiments scolaires.

Cette dotation est destinée au soutien de projets de :

- rénovation thermique, transition énergétique, développement des énergies renouvelables,
- mise aux normes et de sécurisation des équipements publics,
- développement d'infrastructures en faveur de la mobilité ou de la construction de logements,
- développement du numérique et de la téléphonie mobile,
- création, transformation et rénovation des bâtiments scolaires,
- réalisation d'hébergements et d'équipements publics rendus nécessaires par l'accroissement du nombre d'habitants.

Le soutien financier porté par l'Etat sera donc affecté en priorité aux projets d'investissements présentant dès à présent une maturité suffisante.

La dépense subventionnable correspond au montant hors taxe de l'opération envisagée. Le maître d'ouvrage se doit de respecter un financement public minimal à hauteur de 20%. Une subvention au titre de la dotation peut être cumulée avec toute autre subvention dans le respect de ce financement minimum.

Il convient de préciser qu'en 2017, 4 dossiers avaient été déposés au titre de ce fonds pour la ville de Grande-Synthe. Seul le dossier pour l'accessibilité avait été retenu avec une subvention octroyée pour un montant de 63 000 euros.

Au niveau des projets d'investissements portés par la ville de Grande-Synthe, il apparaît que 3 projets peuvent répondre aux thématiques de cette dotation : les travaux de mise en place d'une vêtire sur le pignon Nord-Ouest du Gymnase Buffon, les travaux de mise en conformité des systèmes de sécurité incendie de l'EHPAD Zélie Quenton et de la Médiathèque Nelson Mandela, et les travaux de création d'une voie verte entre le Boulevard Mendès France et le Lycée du Noordover.

1.1. Mise en place d'une vêtire sur le pignon du Gymnase Buffon

Il est proposé à l'assemblée de solliciter cette dotation pour les travaux de mise en place d'une vêtire sur le pignon Nord-Ouest du Gymnase Buffon, travaux qui sont éligibles à la DSIL au titre de la rénovation thermique.

Le plan de financement est le suivant :

TRAVAUX	Montant total HT	Financement ville	Montant demandé pour la subvention dans le cadre du DSIL
MISE EN PLACE D UNE VETURE GYMNASSE BUFFON	65 000€	13 000€	52 000€
TOTAL TTC	78 000€		

Où il ce qui précède et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

APPROUVE le programme de travaux pour la mise en place d'une vêtire sur le pignon du Gymnase Buffon ainsi que son plan de financement pour un coût estimatif global de 65 000 euros HT (soit 78 000 euros TTC).

SOLLICITE une subvention de l'Etat au titre de la dotation de soutien à l'investissement public local d'un montant HT de 52 000 euros.

S'ENGAGE à ne pas commencer les travaux avant que le dossier ne soit reconnu complet.

S'ENGAGE à commencer les travaux avant le 31 décembre 2018.

S'ENGAGE à inscrire cette dépense en section d'investissement du budget, à assurer le financement complémentaire à l'intervention de l'Etat.

S'ENGAGE à informer les services de l'Etat de toute modification susceptible d'intervenir lors de la mise en œuvre du projet.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant, à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

VOTE
Pour 30
Contre 0
Abstention 0

1.2 Travaux de mise en conformité des systèmes de sécurité incendie

Il est proposé à l'assemblée de solliciter cette dotation pour les travaux mise en conformité des systèmes de sécurité incendie qui s'inscrivent dans la thématique de la mise aux normes et de la sécurisation des équipements publics. Ces travaux de mise en conformité des systèmes de sécurité incendie concernant les bâtiments de l'EHPAD Zélie Quenton et la Médiathèque Nelson Mandela.

Le plan de financement est le suivant :

TRAVAUX	Montant total HT	Financement ville	Montant demandé pour la subvention dans le cadre du DSIL
Mise en conformité des systèmes de sécurité incendie EHPAD et Médiathèque Nelson MANDELA	121 667€	24 335€	97 332€
TOTAL TTC	146 000€		

Où il ce qui précède et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

APPROUVE le programme de travaux de mise en conformité des systèmes de sécurité incendie de l'EHPAD et de la Médiathèque Nelson Mandela ainsi que son plan de financement pour un coût estimatif global de 121 667 euros HT soit 146 000 euros TTC.

SOLLICITE une subvention de l'Etat au titre de la dotation de soutien à l'investissement public local d'un montant HT de 97 332 euros.

S'ENGAGE à ne pas commencer les travaux avant que le dossier ne soit reconnu complet.

S'ENGAGE à commencer les travaux avant le 31 décembre 2018.

S'ENGAGE à inscrire cette dépense en section d'investissement du budget, à assurer le financement complémentaire à l'intervention de l'Etat.

S'ENGAGE à informer les services de l'Etat de toute modification susceptible d'intervenir lors de la mise en œuvre du projet.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant, à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

VOTE
Pour 30
Contre 0
Abstention 0

1.3 Travaux de création d'une voie verte entre le Bd Mendès France et le Lycée du Noorderover

Il est proposé à l'assemblée de solliciter ce nouveau fonds pour les travaux de création d'une voie verte entre le Boulevard Mendès France et le Lycée du Noorderover, travaux qui sont éligibles à la DSIL dans le cadre de développement d'infrastructures en faveur de la mobilité.

Le plan de financement est le suivant

TRAVAUX	Montant total HT	Financement ville	Montant demandé pour la subvention dans le cadre du DSIL
Création d'une voie verte entre le Bd Mendès France et le Lycée du Noorderover	333 333€	66 667€	266 666€
TOTAL TTC	400 000€		

Où ce qui précède et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

APPROUVE le programme de travaux pour la création d'une voie verte entre le boulevard Mendès France et le Lycée du Noorderover ainsi que son plan de financement pour un coût estimatif global de 333 333 euros HT soit 400 000 euros TTC.

SOLLICITE une subvention de l'Etat au titre de la dotation de soutien à l'investissement public local d'un montant HT de 266 666 euros.

S'ENGAGE à ne pas commencer les travaux avant que le dossier ne soit reconnu complet.

S'ENGAGE à commencer les travaux avant le 31 décembre 2018.

S'ENGAGE à inscrire cette dépense en section d'investissement du budget, à assurer le financement complémentaire à l'intervention de l'Etat.

S'ENGAGE à informer les services de l'Etat de toute modification susceptible d'intervenir lors de la mise en œuvre du projet.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant, à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

VOTE
Pour 30
Contre 0
Abstention 0

IV. APPROBATION DES DECISIONS PRISES DEPUIS LE 12 DECEMBRE 2017

Monsieur le Maire :

Des observations ?

Monsieur RIAH ?

Monsieur RIAH :

J'avais demandé et je suis en train de révéifier pour ne pas faire de bêtises car j'avais demandé certains documents, notamment sur Immochan et vous me dites : « concernant le dossier IMMOCHAN je vous transmets les deux décisions donc la nomination de 2 avocats », l'un c'était pour les 2 délibérations de régularisation que j'ai attaquées au tribunal administratif et vous avez pris un avocat et vous avez pris un autre avocat par rapport au permis de construire d'Auchan attaquait par CORA si je

ne me trompe pas. Donc là j'ai bien les 2 arrêtés mais je n'ai pas le permis de construire et Monsieur CHIREZ, je suis passé le voir le 3 novembre sur un autre dossier et là je lui ai demandé une copie car pour aller au tribunal j'ai besoin d'une copie. Ces documents là cela fait plus d'un an que les demande et de plus vous vous êtes engagés devant cette assemblée à la transparence sur ce dossier là. Vous me dites que les notes des les avocats vous ne pouvez pas me les donner car il y aurait une décision de la CADA mais vous savez très bien que la CADA n'est pas compétente pour le droit d'information des élus et vous si vous avez pris cet avocat là c'est bien écrit dans l'arrêté municipal et vous l'avez pris en vertu de l'article L2122-22 c'est écrit là pour tous les élus c'est-à-dire que toutes ces décisions qui sont prises par Monsieur le Maire sont prises par le pouvoir que nous l'assemblée nous lui avons conféré, donc il est obligé de nous rendre compte. Moi je veux que l'on me rende compte sur ce dossier, sur IMMOCHAN, sur ces avocats sur ce qu'ils font et moi j'estime que vous avez dit qu'il y a transparence sur ce dossier d'IMMOCHAN et qu'il n'y avait rien à cacher je ne vois pas en quoi connaître les notes des avocats que l'on paye avec l'argent public, là on paye un groupe, moi je veux savoir à quoi l'argent des habitants sert. Là c'est en tant qu'élus et non pas en tant qu'un simple habitant qui n'a accès qu'aux documents administratifs. Un élu peut avoir accès par exemple à la commission paritaire. Il y a des choses que certains habitants ne peuvent pas avoir accès. C'est nous qui votons et qui vous avons donné ce pouvoir là donc vous devez nous permettre d'avoir ces documents là. Et en formation tous les avocats, tous les juristes me disaient que ce sont des documents que votre commune doit vous donner, il n'y a rien à cacher là-dessus donc je ne vois pas pourquoi vous faites cela.

Monsieur le Maire :

Non mais je n'ai rien à cacher.

Monsieur RIAH :

Mais là votre courrier je le trouve un peu équivoque.

Monsieur le Maire :

Quand j'ai demandé au service pour le permis, Monsieur CHIREZ m'a dit qu'il vous avait dit que vous pouviez venir consulter le dossier quand vous le voulez.

Monsieur RIAH :

Je lui ai envoyé des mails et tous les mails je les envoie en copie à d'autres personnes du personnel donc moi tout ce que je fais c'est par écrit parce que les paroles s'envolent et les écrits restent

Monsieur le Maire :

Ce n'est pas une question de parole.

Monsieur RIAH :

Je vais vous donner un exemple et je vais rencontrer Monsieur BEYAERT prochainement là-dessus.

Monsieur le Maire :

J'ai déposé un permis de construire pour une personne j'ai fait tout son dossier sur le formulaire du permis de construire j'ai mis mon adresse email j'ai dit à Monsieur CHIREZ que je voulais le récipissé de dépôt sur mon adresse. Il m'a dit en novembre ce sont les vacances scolaires et je n'ai personne avec moi je peux vous l'envoyer par mail lundi ? J'ai dit oui et je n'ai jamais rien reçu donc les paroles s'en vont et les écrits restent.

Monsieur le Maire :

Quand vous le voulez vous pouvez aller consulter sur place car un permis de construire c'est des masses de pièces...

Monsieur RIAH :

Au moins l'arrêté

Monsieur le Maire :

Un permis de construire c'est des tonnes de papiers

Monsieur RIAH :

Mais je voudrais au moins l'arrêté pour voir ce que je peux faire et ça je lui ai dit.

Monsieur le Maire :

Et par rapport à votre demande moi je ne suis pas juriste et donc je me fie aux services. J'ai l'extrait de la séance du 16 février 2006 de la CADA qui dit qu'il a été saisi par une association d'élus d'opposition et qui dit bien que : « il ressort des pièces du dossier que cette étude a été réalisée pour le compte de la Semalis par un cabinet d'avocat. Elle constitue dès lors un document couvert par le secret professionnel... à défaut d'un tel accord, la commission émet, sur le fondement de ces dispositions, un avis défavorable à sa communication. »

Monsieur RIAH :

Il y a plusieurs avis là-dessus.

Monsieur le Maire :

Non, non moi j'ai l'avis de la CADA qui dit puisque l'affaire est en cours c'est couvert par le secret professionnel et vous vous êtes dedans.

Monsieur RIAH :

Non moi je parle du permis de construire.

Monsieur le Maire :

C'est de ça dont il s'agit.

Monsieur RIAH :

Non moi je suis dedans pour les délibérations pour régulariser le déclassement qui n'a pas été fait.

Monsieur le Maire :

Donc tout cela est un gros dossier

Monsieur RIAH :

Mais la CADA n'est jamais compétente en matière d'information d'élus c'est écrit dans tous leurs avis

Monsieur le Maire :

Moi j'ai l'avis de la CADA et je peux vous donner, je ne l'ai pas inventé.

Monsieur RIAH :

Elle ne dit pas qu'elle n'est pas compétente pour ...

Monsieur le Maire :

Non elle est saisie donc elle donne, je vais vous lire le début mais je peux vous le laisser «à saisie l'accès aux documents administratifs par courrier enregistré à la suite du refus opposé par le maire de Sète à sa demande de communication de l'étude juridique du 15 septembre 2004 sur la constitution d'une SCI de construction-vente par la Semalis » et c'est l'association des élus de l'opposition municipale

Monsieur RIAH :

Peut-être parce qu'il y avait du privé, des innovations, des brevets qu'il ne faut pas qu'ils connaissent donc je ne sais pas c'est une décision

Monsieur le Maire :

Nos juristes nous disent que c'est couvert par le secret professionnel

Monsieur RIAH :

J'ai demandé à beaucoup d'urbanistes qui me disent que c'est possible.

Question orale :

Monsieur le Maire :

J'ai reçu une question orale de la part de Madame CHABAB.

Madame CHABAB :

Part rapport aux 4,5 jours beaucoup de parents m'ont interpellé c'est pour cette raison que j'ai décidé d'intervenir ce soir. Le décret relatif aux rythmes scolaires de juin 2017 permet aux municipalités de revenir à la semaine de 4 jours d'enseignement. Dans ce cadre, les parents d'élèves, ont réalisé des sondages au sein de leur école respective dont les résultats sont favorables en moyenne à 80% au retour aux 4 jours. Les votes des conseils d'école de février dernier ont majoritairement confirmé ce choix.

Pourtant, vous choisissez de maintenir la semaine des 4,5 jours car vous êtes convaincus de ces bienfaits en terme d'apprentissage et de réussite éducative pour les enfants. Ces convictions sont honorables mais comment peut-on retrouver une sérénité au sein de nos écoles avec de telles dissensions ?

Comme vous le savez, en l'absence de consensus entre la Mairie et les conseils d'école, le DASEN ne peut arrêter la semaine des 4 jours dès lors qu'elle est dérogatoire, dérogation dévolue au Maire.

Ainsi, Grande-Synthe sera la seule ville de l'agglomération dunkerquoise à rester aux 4,5 jours à la rentrée prochaine ce qui génère un sentiment d'injustice pour les familles.

C'est pourquoi, les parents d'élèves, premiers éducateurs de leurs enfants, vous sollicitent pour la mise en place d'une votation citoyenne, véritable outil de démocratie participative, à l'instar des villes de Lille et Dunkerque dont les maires étaient d'ailleurs, comme vous, favorables aux 4,5 jours, ils souhaitent également pouvoir vous rencontrer afin d'échanger de manière constructive et sereine sur cette question centrale pour le bien être des enfants.

C'est une sollicitation des parents d'élèves qui souhaitent vous rencontrer. Apparemment de nombreux parents d'élèves qui ont demandé un rendez-vous avec vous mais ils ont été reçus par différentes personnes mais c'est vous qu'ils veulent rencontrer pour vous exposer leur vision des choses. Dans leur vision des choses il y a également la votation citoyenne dont j'avais évoqué la question l'année dernière au conseil municipal. La question est est-ce que vous voulez bien donner un rendez-vous à ces parents d'élèves élus au sein des conseils d'écoles ?

Monsieur le Maire :

Je vais voir d'abord les enseignants mercredi prochain car ils m'avaient sollicité. Je verrai après les parents d'élèves mais je vous le dis il n'y aura pas de votation citoyenne. Il y a un moment où l'élu doit prendre ses responsabilités. Oui on est la seule ville de l'agglomération à maintenir ce rythme là. On est aussi la seule ville de l'agglomération qui se fait engueuler par la CRC parce que l'on met 7,9 millions d'euros pour l'éducation des enfants et moi je pense qu'avec tous les macro biologistes qui travaillent dessus, que l'apprentissage se fait mieux sur 4,5 jours. Il est de ma décision de maire de faire en sorte que lorsque les enfants me sont confiés que je mette les meilleures conditions à disposition pour que les apprentissages et les rythmes scolaires se déroulent dans les meilleures conditions. Et on peut améliorer le système, j'entends les critiques concernant le périscolaire... Même si je pense que ces temps là sont des moments de loisir puisque c'est pour ménager la journée de l'enfant, on peut aménager les choses. On l'a d'ailleurs fait avec l'école Pierre et Marie CURIE depuis un an maintenant. On le fera l'année prochaine avec l'école FERRER qui entrera dans ce dispositif pour que l'on regarde comment aménager le temps. Mais le temps de base que le maire doit définir c'est 4,5 jours et que les parents soient assurés que, comme eux, je suis très attentif à la santé de leurs enfants. Si on a fait et je vais leur réécrire car j'ai un courrier qui est prêt, si on a fait le contrôle de la qualité de l'air dans les écoles et on est la seule ville de l'agglomération à l'avoir fait, la qualité de l'air c'est bien pour sûr que les enfants ne respirent pas des composants organiques volatiles qui sont des atteintes à la santé, si on a fait le contrôle des ondes électro magnétiques dans toutes les écoles de la ville c'est pour voir si les enfants ne sont pas trop soumis à des ondes électro magnétiques qui peuvent être préjudiciables à leur santé, si on est passé au 100% bio dans les cantines depuis 7 ans maintenant et je pourrais en ajouter d'autres à la liste. C'est bien parce que la santé des enfants pendant le temps qu'ils me sont confiés, qui sont confiés à la collectivité, nous importe plus que tout car je n'ai pas envie qu'un jour on me dise tu savais et tu n'as pas fait en tant que responsable. Ma politique c'est celle là, cela fait longtemps que ce débat existe, c'est depuis 1988 à Grande-Synthe. Mon père à l'époque était maire et il avait lancé avec des chrono biologistes dans la salle des conférences des grands débats, des grandes soirées parce que cela fait longtemps que l'on s'interroge là-dessus. On était à 4,5 jours et d'un seul coup il y a

Nicolas SARKOZY qui arrive et qui met en place les 4 jours et là personne ne dit rien, cela dure 4 ans et puis on repasse à 4,5 jours et maintenant les enfants seraient fatigués. J'ai été à 4,5 jours, vous avez été à 4,5 jours, les parents des enfants ont été à 4,5 jours on n'est pas complètement fatigué. Il faut simplement remettre les choses dans leur contexte et vraiment on met tout ce qu'il faut, on équipe les écoles...

Monsieur RIAH :

Est-ce que le seul critère qui est défendu est celui de la fatigue ?

Monsieur le Maire :

Oui c'est ce que l'on me remonte et je veux bien les entendre et j'entendrai les enseignants et j'entendrai les parents d'élèves on peut discuter sereinement sur ce sujet. On a construit majoritairement notre position parce que l'on a écouté, parce que l'on a demandé à des spécialistes et que je me suis référé aux avis des spécialistes. Derrière moi je suis prêt à tout faire évoluer.

Monsieur RIAH :

La question de Madame CHABAB n'est pas là ? tout ce que vous faites sur le bio c'est bien. Ce qu'elle dit c'est qu'à Dunkerque Monsieur VERGRIETTE était contre mais il a fait un vote

Monsieur le Maire :

Si on fait un référendum sur la peine de mort aujourd'hui et bien elle serait rétablie.

Monsieur RIAH :

Vous comparez des choses qui ne sont pas comparables

Monsieur le Maire :

Je prends mes responsabilités comme BADINTER à pris ses responsabilités ou MITTERRAND à l'époque. On prend sa responsabilité au moment où il y a un choix à faire quand on pense que l'action que l'on met en œuvre est la meilleure pour le collectif. Je pense sincèrement et j'en suis intimement convaincu que c'est la meilleure et je ne suis pas le seul. Même le ministre lui-même dit que c'est mieux 4,5 jours. D'ailleurs c'est dérogatoire les 4 jours cela veut donc bien dire que la règle c'est 4,5 jours et il faut faire une dérogation pour passer aux 4 jours. Cette mesure mise en place par SARKOZY n'avait qu'un intérêt c'est de permettre aux enfants de riches d'aller en week-end. C'était cela, il faut se le rappeler. En aucun cas ce n'était l'intérêt de l'enfant.

Madame CHABAB :

Mais le fait d'avoir fait cette organisation à 4 jours, de manière dérogatoire, montre encore une fois que l'Etat n'assume pas ses responsabilités.

Monsieur le Maire :

On est bien d'accord elle laisse les communes se démerder et gérer le conflit.

Madame CHABAB :

On est bien d'accord. Mais aujourd'hui il y a bien des tensions et il va falloir trouver une solution donc rencontrer les parents d'élèves et échanger avec eux ça peut en être une mais il faut vraiment prendre en considération toutes leurs remarques notamment sur l'ETAPE même s'il ya des choses qui ont été dites dans le rapport et je pense que vous l'avez tous lu

Monsieur le Maire :

Là je suis d'accord et on l'a fait avec l'école Pierre et Marie CURIE, avec l'école FERRER...

Madame CHABAB :

Pour l'école FERRER ce sera quoi l'organisation ?

Monsieur le Maire :

C'est une après-midi libérée

Madame CHABAB :

Le jeudi et Pierre et Marie CURIE c'est le mardi

Monsieur le Maire :

Ils restent sur 4,5 jours mais au lieu d'avoir...

Madame CHABAB :

Oui je connais

Monsieur le Maire :

Oui mais je le dis à tout le monde

Madame BENALLA :

Je voulais simplement dire qu'il y a une évaluation qui a été faite à l'école Pierre et Marie CURIE sur les maternelles et les élémentaires. Un sondage qui a été co construit avec la ville, les enseignants, l'inspection et quelques membres du conseil d'école des parents d'élèves. Ce sondage est présenté sous la forme d'un questionnaire, on a eu un retour de 86% de réponses sur la totalité de l'école. Par contre la votation qui a été organisée à Dunkerque sur le retour aux 4 jours n'a réussi à réunir que 32% de réponses sur la totalité des parents. Moi j'ai invité les parents à venir assister à voir ce qu'il se passe dans l'école Pierre et Marie CURIE sur cette organisation de 4,5 jours avec une après-midi libérée qui est d'une grande qualité, les moyens qui nous sont mis à disposition par la ville sont formidables avec une équipe d'animateurs qui encadrent les enfants dans des ateliers très très riches. Et je pense qu'effectivement que si les écoles s'inscrivent dans un projet pédagogique parce et la ce n'est plus l' élu qui parle c'est la directrice l'école si les enseignants s'inscrivent dans une volonté de construire un projet pédagogique qui va dans le sens de ce que disent les travaux de la recherche, à savoir comme disait Monsieur CAREME les temps d'apprentissage les plus propices sont les matinées. C'est prouvé, c'est scientifiquement calculé il y a eu des chrono biologistes qui sont venus sur le terrain, qui ont évalué ces temps et effectivement s'il y a cette co construction de projet la ville mettra en place parce qu'il y a les convictions du bien être de l'enfant elle mettra à disposition ce que nous on a au niveau de l'école. Cette première évaluation à l'école CURIE va faire l'objet d'une deuxième évaluation en avril où là on va faire un deuxième sondage sur la qualité sur les propositions à venir mais déjà c'est une très grande satisfaction sur le premier sondage.

Madame CHABAB :

Si je peux me permettre tu parles de co construction là tu es une directrice d'école, tu es engagée dans le projet, tu as su amener ton équipe enseignante avec toi mais il y a de nombreux enseignants qui ne souhaitent pas rester aux 4,5 jours là la difficulté est encore plus importante quand il y a des enseignants qui eux mêmes, personnellement pour les élémentaires j'en suis convaincue mais quand les enseignants eux-mêmes revendiquent les 4 jours, comment on fait ?

Madame BENALLA :

Je ne suis pas persuadée que se sont les enseignants qui ont revendiqué le retour aux 4 jours. Je pense qu'il y a eu un malheureux mélange entre ce qu'il se passait dans les petits parcours et les 4 jours. On a un peu tout mélangé dans un débat un peu colérique. Je crois vraiment qu'il faut désamorcer parce que cela s'appelle de la conscience professionnelle. Moi aussi j'aimerais bien rester chez moi une matinée dans la semaine parce que je suis extrêmement fatiguée mais ma conscience professionnelle me dit que mes élèves ont besoin de moi et surtout mes élèves à Grande-Synthe.

Madame CHABAB :

Tu as bien conclu en disant le mot désamorcer. L'idée de mon intervention ce soir c'était d'introduire une possibilité de débat pour désamorcer la situation.

Monsieur le Maire :

Oui mais vraiment je ne pensais pas que cela allait prendre cette ampleur. On a fait un débat avec une macro biologiste et on a invité tout le monde. Mais il y a bientôt une rencontre avec les enseignants puis avec les parents d'élèves. Merci pour cette question et merci également pour les débats dans la deuxième partie du conseil municipal.

Monsieur DA COSTA :

Monsieur RIAH concernant la gratuité des transports sachez que cela va créer 31 emplois directs et par les temps qui courent ce n'est pas une mince affaire.

Prochain conseil municipal le mardi 27 mars 2018 à 18h00

Fin du conseil 20h25